

LE DROIT



LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTIRACISTE DU MONDE

de vivre



Le Rubik's cube de l'intégration

Wittmann



**Buttes
Chaumont :**
explosion
de haine
antisémite

page 28



**Célébration
de Durban :**
une injure
à la lutte contre
le racisme

page 34



**Portrait
libre d'une
militante
de la Licra**

page 43



Violence
Racket
Harcèlement
Injures
Menaces
Violence
Racket
Harcèlement
Injures
Menaces
Violence
Racket
Harcèlement
Injures
Menaces

LA VIOLENCE
SI TU TE TAIS
ELLE TE TUE

0800 202223

Anonyme et gratuit (sauf téléphone portable)

www.jeunesviolencesecoute.fr





... Dites-le à la rédaction du « Droit de vivre »...



Grâce à un jeune stagiaire, j'ai découvert, au siège de la Licra, les numéros du « *Droit de vivre* » depuis sa création. Leur lecture, dans laquelle je me suis plongé avec passion et émotion, porte témoignage de l'histoire du xx^e siècle. Je suis ainsi tombé sur les articles consacrés, dans les années 60, aux amitiés néo-nazies de Mme Françoise Dior, qui a récemment défrayé la chronique. Le numéro du « *DDV* » du 1^{er} février 1965 rapporte « *l'histoire, vraie, datée du 9 janvier dernier, qui a mis aux prises, à Londres, Wolfe Busel, 42 ans, d'origine juive, chauffeur de taxi, et Françoise Dior, walkyrie épouse récente du chef national-socialiste britannique, Colin Jordan. Hélé par la dame, Busel arrête sa voiture, se penche, aperçoit, brinqueballant au bout d'un collier, une énorme croix gammée en brillants, et lance : Je ne veux pas de vous. Je suis juif. Vous êtes une sale nazie. —Bon, rétorque la Fuhrerine, eh bien, si vous êtes juif, pourquoi n'êtes-vous pas resté dans les chambres à gaz ?* » Sans commentaire. Le souci de vérité qui préside à la ligne éditoriale du « *Droit de vivre* » impose

d'ajouter que, dans le numéro daté du 15 novembre 1963, Catherine Dior, grande résistante, s'est déclarée « *profondément indignée qu'une Française, ma nièce Françoise Dior, manque tellement de moralité pour unir sa vie avec le chef d'un parti qui a créé tant de souffrances et de deuils dans le monde...* ». Mon attention a également été attirée par le numéro du « *Droit de vivre* » daté du mois de mai 1933, au lendemain de la prise de pouvoir d'Adolf Hitler, dans lequel Pierre Paraf écrivait : « *Je voudrais aujourd'hui, en ce message qui est moins un article qu'une conversation de cœur à cœur, préciser, pour nos amis du « Droit de vivre », quels sont nos devoirs. Ce devoir, c'est d'assister les errants du nouvel exode avec tous les égards qui sont dus à des hommes dont brusquement le destin s'effondre... Ce n'est point, malgré que le nombre des arrivants la rende chaque jour plus lourde, cette tâche qui m'effraie, mais celle qui consiste à leur donner du travail... Entre nous, pas de réticence. Nos lecteurs ne me pardonneraient point de ne pas écrire la vérité. Le chômage est lourd en France. Plus que n'en témoignent les statistiques officielles...* ». Toute proportion gardée, comment ne pas être frappé par l'actualité de ces propos ? Disons-le tout net, je suis heureux et fier que la Licra ait poursuivi le combat de ces militants de la première heure. Notre devoir est de faire en sorte que nos enfants et petits-enfants aient, dans quatre-vingts ans, la même fierté à notre égard. Il n'aura pas échappé à nos lecteurs que le « *Droit de vivre* » s'efforce, depuis une année, de moderniser et professionnaliser sa ligne éditoriale. Qu'il me soit permis de remercier Antoine Spire et l'équipe de rédaction qui l'entoure d'avoir accepté de relever ce défi. L'objectif clairement affirmé est de faire du « *Droit de vivre* » un magazine de référence,

comme il l'était avant-guerre. Les réactions que nous avons enregistrées après la sortie de nos derniers numéros, au travers notamment du courrier des lecteurs, montrent que certains articles ne laissent pas indifférents. Cela a notamment été le cas de celui consacré, dans le précédent numéro, à Stéphane Hessel. Nous avons reçu à ce sujet des lettres de critiques, voire de réprobations, auxquelles Antoine Spire répond, dans les pages qui suivent, avec la liberté de ton et d'esprit qui le caractérise et qui fait l'honneur de notre journal. Dans le numéro du mois de mai 1933, il était déjà écrit, en dernière page : « *Si vous êtes contents de ce journal, dites-le à vos amis. Si vous ne l'êtes pas, dites-le à la rédaction... Merci.* » En ma qualité de directeur de la publication, je reprends bien volontiers à mon compte ces recommandations qui sont plus que jamais d'actualité. Que vous soyez d'accord ou que vous ne le soyez pas, que vous aimiez ou que vous n'aimiez pas, faites-le nous savoir. Tous les points de vue peuvent et doivent être défendus, dès lors qu'ils sont argumentés de bonne foi. La force de la Licra réside dans sa diversité.

“ **Faire du «*Droit de vivre*» un magazine de référence, comme il l'était avant-guerre.** ”

Gageons que le présent numéro, consacré à l'intégration, suscitera de nouvelles réactions. Il est en effet de bon ton, ces derniers temps, d'opposer « *intégrationnistes* » et « *assimilationnistes* ». Si nous ne devons donner qu'une raison de notre choix résolu de l'intégration, nos lecteurs la trouveraient en page 10, sous la plume poétique de Louis son qui a bien voulu nous prêter son talent. Privées de racines, les fleurs de l'assimilation sont éphémères ; celles de l'intégration, qui en sont pourvues, sont pérennes. C'est sans doute pourquoi Albert Cohen se définissait comme « *un arbre de Judée dans la forêt française* »... |



L'esprit sourire

Tous les jours et sur les cinq continents, nous accueillons et accompagnons les voyageurs qui choisissent nos hôtels pour se ressourcer. Parce que voyager l'esprit libre n'a pas de prix, nous imaginons pour eux la solution la plus adaptée à leurs besoins – de l'hôtellerie économique au luxe – avec l'assurance de la meilleure qualité de services. Car, chaque jour, nous avons tous à cœur de gagner le sourire de nos clients. C'est aussi cela l'esprit sourire.

Présent dans 90 pays avec 4 200 hôtels, Accor, fort d'un portefeuille de marques du luxe à l'économique met depuis plus de 40 ans son savoir-faire au service de ses clients et partenaires.

accor.com • accorhotels.com



SOFITEL
LUXURY HOTELS

PULLMAN

GALLERY

NOVOTEL

Suite NOVOTEL

Mercure

adagio

ibis

allseasons

ETAP

FÖRMULE1

hotelF1

motel 6

studio 6

Thalassa
SEA & SPA

LENÔTRE
PARIS



Le droit de vivre

page 3

Éditorial du Président

page 6

Dossier



Une France plurielle

- L'intégration fonctionne-t-elle encore ?
- Vous avez dit intégration ?
- L'immigration : une très longue histoire d'exil et d'espairs
- Assimilation, intégration
- Les silences politiques de l'intégration chinoise
- Abel Gago : la volonté de rendre ce qui m'a été donné
- Arméniens : dans le moule d'une minorité invisible
- Heureux comme un Juif en France
- La Maison maternelle dans la Maison de France
- Regards croisés sur les logements sociaux
- L'intégration à l'école et la laïcité au cœur des analyses du HCI
- Trois questions à Malka Sorel
- Intégration et langue : marquer son identité n'est pas refuser sa nationalité

page 28

Société

- Chronique d'une explosion brutale de haine antisémite

page 30

Tribune

- Le discours de Mme le Pen menace juifs et musulmans (« Le Monde »), par Alain Jakubowicz et Richard Prasquier

page 32

Culture

- Vous saurez, tout, tout sur les Juifs de Lens pendant la Shoah
- René Guittou : « La volonté de silence n'exclut pas le devoir de vérité »

page 34

International

- La « célébration de Durban I », une injure à la lutte contre le racisme

page 36

Tribune

- Lettre ouverte à mon (ex) ami Zemmour, par J.-Ph. Moinet
- Affaire Zemmour : les enseignements d'un procès, par Alain Jakubowicz

page 38

Sport

- L'OL et l'AS Saint-Etienne s'engagent contre le racisme
- Les discriminations institutionnelles dans le football, le début d'une prise de conscience

page 40

La parole aux associations

- France terre d'asile : promouvoir une véritable politique d'accueil des réfugiés

page 43

Portrait

- Portrait libre d'une militante de la Licra depuis 1977 : Catherine N'Loka-Moussi

page 44

Vie des sections

page 46

Vie de la Licra

- Le Quatrième salon du Livre de la Fédération de Paris de la Licra

page 47

Courrier des lecteurs

LICRA | Le droit de vivre | n°633 | avril 2011

Fondateur : Bernard Lecache
 Directeur de la publication :
 Alain Jakubowicz
 Directeur délégué : Roger Benguigui
 Rédacteur en chef : Antoine Spire
 Comité de rédaction :
 Roger Benguigui, Margie Bruna,
 Georges Dupuy, Pierre Fournel,
 Marie-Pia Garnier, Claire Séréro,
 Antoine Spire, Ariane Vincent
 Coordination Rédaction :
 Ariane Vincent
 Correction : Mad Jaegge
 Suivi de fabrication : Claire Séréro

Un grand merci à Louison.

Pour la rubrique "la vie des sections" : les militants de la Licra.

Maquette et réalisation : Sitbon & associés

Société éditrice : Le Droit de Vivre
 42, rue du Louvre - 75001 Paris
 Tél. : 01 45 08 08 08
 email: ddv@licra.org

La régie publicitaire : OPAS

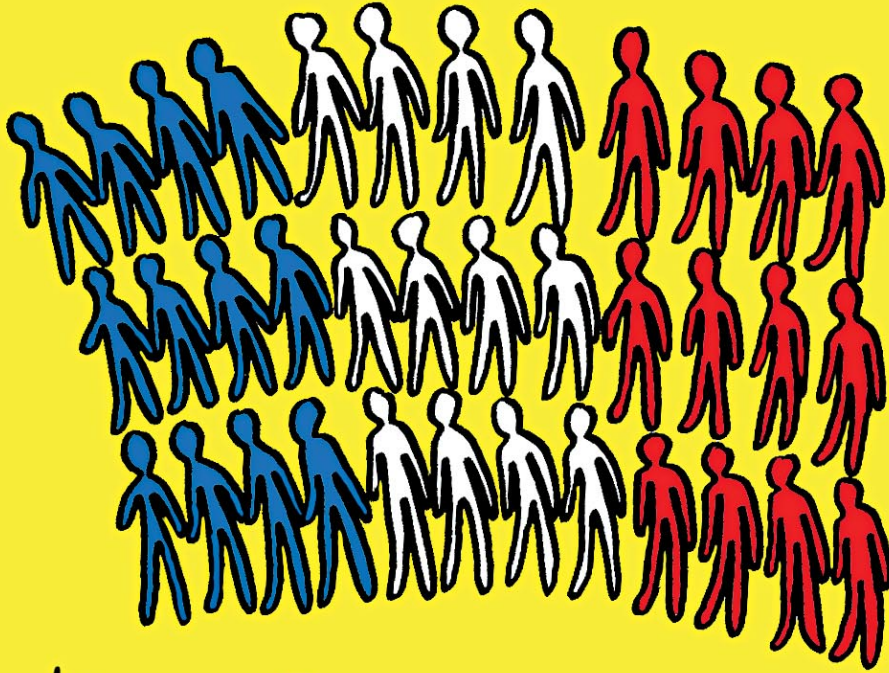
Ont collaboré à ce numéro :
 Lylo Arkilovitch, Patricia Fitoussi,
 Arnaud Kenigsberg

Tous droits de reproduction réservés -
 ISSN 09992774
 Nous rappelons que les propos tenus
 dans les tribunes et les interviews ne
 sauraient engager la responsabilité
 du journal.

LE DROIT de vivre

ABONNEMENT
30 €
 par an

Adressez vos
 chèques au
 Droit de
 Vivre,
 42 rue
 du Louvre
 75001 Paris.



Une France plurielle

DOSSIER

LICRA

L'intégration fonctionne-t-elle encore ?

Poser la question "l'intégration républicaine fonctionne-t-elle encore ?" dans les milieux politiques et dans l'opinion publique revient aujourd'hui à enfoncer une porte ouverte : à l'évidence, la machine serait grippée. Pour la Licra, acteur de terrain, d'évidence il n'y a pas. L'ensemble des études démontre en effet que les populations issues de l'immigration se considèrent françaises, alors que, dans le même temps, une partie des Français pensent le contraire.

La Licra ouvre, dans ce nouveau dossier proposé par le Droit de Vivre, le débat sur ce paradoxe de l'intégration, avec en filigrane l'interrogation : « Et si notre modèle français n'était pas aussi en panne que certains veulent bien le dire ? »

La rédaction a fait appel à des historiens, des politologues, des sociologues, des linguistes, des représentants associatifs et politiques pour croiser leurs regards sur un questionnement qui hante notre société. Quel rapport entretient l'individu avec la Nation ? N'est-il pas avant tout question d'une quête de reconnaissance sociale plus que d'une recherche d'identité ethnique ? Comment mesurer le degré d'intégration des populations immigrées au sein d'une société ? L'école joue-t-elle encore son rôle de facilitateur ? Quid de l'intégration linguistique de notre jeunesse ? Où en est le débat "assimilation" face à "intégration" ? Qu'en est-il des notions d'"insertion" et d'"inclusion" ?

Ce dossier propose également, à titre d'exemples, les itinéraires en France de populations immigrées : maghrébine, espagnole, arménienne, juive et chinoise.

Par ailleurs, la Licra scrutera avec attention le prochain rapport commandé par le Premier ministre au Haut Conseil à l'Intégration (HCI), qui dressera le bilan de vingt ans de politique d'intégration ; avec en toile de fond une autre question qui nourrira sans nul doute la controverse : quels résultats pour deux décennies de politique de la Ville ?

A la lumière de ce dossier et en réponse aux déclinologues de tout poil, la Licra garde pour haute ambition de rendre la République toujours plus crédible. Comment ? En faisant que ses valeurs soient vécues par tous et partout, en encourageant la lutte contre les discriminations, en éduquant nos enfants dans un esprit de responsabilisation et non de victimisation, en valorisant la notion de citoyenneté.

L'idée du contrat social de Rousseau implique que la République doit être soutenue par la volonté active de ses citoyens. Ainsi, il faut des citoyens concernés dans une République unifiée. A l'aune des élections présidentielles de 2012, cela appelle à un discours de vérité, sans excès, et renvoie chacun à ses responsabilités. Pour ne pas faire mentir Georges Clemenceau qui écrivait : "La République n'est rien qu'un instrument d'émancipation."

Pierre Fournel, directeur général de la Licra



Vous avez dit *intégration* ?

Antoine Spire, rédacteur en chef du Droit de vivre.



Qu'est-ce qui caractérise une intégration réussie ? Et d'abord, comment ne pas différencier l'intégration des primo-arrivants de celle de leurs enfants qui, nés en France, sont très souvent français ? Pour ceux qui, récemment immigrés, sont venus chercher du travail ou rejoindre leur famille, le logement, le travail, l'insertion des enfants à l'école sont évidemment des facteurs d'intégration, mais pour eux la discrimination pèse de tout son poids. La xénophobie continue à exister dans notre pays. Evidemment, les épouses, quand elles ont pu parvenir en France, ont beaucoup de mal à s'intégrer, de fortes difficultés à trouver du travail et des structures pour apprendre le français. En précarisant le séjour des étrangers, les autorités gouvernementales ne favorisent pas l'intégration. Le pari de la carte de dix ans, voté à l'unanimité en 1984 par l'Assemblée nationale, faisait le choix optimiste que la garantie d'un séjour stable favorisait la réussite de l'intégration. Désormais, l'intégration est devenue une condition de l'accès au séjour. Il faut savoir parler français, connaître les valeurs de la République avant toute garantie de séjour durable.

Mais qu'en est-il des facteurs d'intégration de ceux qui sont les enfants de ces primo-arrivants ? Nés en France le plus souvent, ils sont français à 18 ans, et peuvent même anticiper : devenir français par simple choix de 16 à 18 ans. Leurs parents peuvent aussi devancer cette naturalisation dès les 13 ans du jeune. Mais en pratiquant à son égard l'injonction à s'intégrer, on risque de rendre visible sa différence. Trop souvent, on demande aux jeunes quel est leur pays d'origine, leur rappelant du même coup qu'ils participent d'une catégorie bien spéciale de Français différents. Très souvent, ces jeunes issus de la deuxième génération vivent une situation économique et sociale peu enviable.

Toutes les analyses qu'on lira dans ce numéro prouvent que, quel que soit le pays d'origine, ce qui freine l'intégration, c'est l'inégalité des chances provoquée par les inégalités devant le logement, le travail ou l'école. Les chiffres les plus parlants concernent le taux de chômage

des parents qui viennent d'immigrer : 1,5 à 2 fois supérieur à celui des personnes nées en France. D'après l'OCDE, l'écart du taux de chômage entre les enfants d'immigrés et l'ensemble de ceux qui sont nés en France était de 10 points en 2008. Cet écart ne traduit-il qu'un handicap économique et social, ou porte-t-il pour une part la marque des limites du modèle républicain d'intégration ? Sur cette question, les chercheurs divergent. Certains évoquent les ratés de l'école républicaine qui ne garantirait plus l'égalité des chances. Pourtant, repéré dans les années 1990, l'avantage scolaire des filles sur les garçons parmi les descendants d'immigrés se confirme. Celles-ci sont généralement plus diplômées que leurs homologues masculins et connaissent de meilleures scolarités.

Le sociologue Christian Baudelot, dans « *Allez les filles* », avait montré que cette différence des résultats scolaires par genre touchait toutes les couches de la société. On peut penser que les filles d'immigrés sont motivées pour s'arracher à la vie de recluse que vivent le plus souvent leur mère, alors que les garçons constatent trop facilement qu'avec des études importantes, l'origine sociale et donc ethnique qui est la leur les condamne à un handicap souvent insurmontable. Combien d'hommes nés de parents immigrés ont accès aux plus hautes responsabilités politiques ou économiques ? Combien d'immigrés de la deuxième génération exercent des responsabilités sociales, civiques, économiques importantes ? Tout se passe comme si un plafond de verre les empêchait de sortir d'une condition certes meilleure que celle de leurs parents, mais jamais égale à celle de tous leurs concitoyens d'origine hexagonale.

En voulant lancer son débat sur l'Islam, le président de la République ressort le thème du multiculturalisme dont il clame l'échec. Alors que le multiculturalisme n'est pas de tradition française, veut-il nous dire que l'intégration est en panne ? Tout ce numéro de notre revue prouve le contraire !

Antoine Spire

L'immigration : une très longue histoire d'exil et d'espoirs

La France terre d'accueil n'est pas une image d'Épinal. Durant cent cinquante ans, l'insertion des immigrés du monde entier a été rendue possible par l'accès au travail et à l'enseignement de l'école laïque. Mais quand la crise économique frappe, l'ensemble du système se grippe, les crispations prennent le dessus et la culture, défendue autrefois par les hussards de la République, ne fait plus rêver les nouveaux venus au pays de Voltaire et de Hugo.

Le droit de vivre : l'immigration vers la France est-elle un phénomène récent ?

Jacqueline Costa-Lascoux : La France est un pays d'immigration depuis le XIX^e siècle. La première loi sur le droit du sol date de 1851 ! Depuis un siècle et demi, les vagues migratoires se sont succédé. Les immigrés sont d'abord venus des pays riverains, Belgique, Suisse, Allemagne, Italie, Espagne (notamment après la guerre civile) et, parallèlement, des Arméniens, des Juifs fuyant les persécutions ont trouvé refuge en France. D'une immigration de proximité, on est alors passé, progressivement, à une immigration plus lointaine et issue des territoires colonisés. Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, toute une palette d'immigrations existait déjà. Le régime de Vichy constituera donc une véritable rupture, honteuse, dans l'histoire de France.

Durant les Trente Glorieuses, des Italiens, des Portugais, des Algériens ont grossi la main-d'œuvre nécessaire au bâtiment, à la sidérurgie ou à l'automobile. Les origines des immigrés se sont ensuite diversifiées au gré des conflits sri-lankais et vietnamiens ou de l'instauration de régimes dictatoriaux en Amérique latine et dans l'Est européen. Dans le même temps, les situations engendrées par le développement inégal ont suscité l'arrivée des ressortissants de l'Afrique noire.

Cette pluralité des origines et des trajectoires s'est amplifiée ces vingt dernières années, tandis que d'anciens immigrés issus de pays ayant entamé leur développement et leur démocratisation deviendront ressortissants communautaires. Aujourd'hui, la majorité des immigrés vient des pays du Maghreb et, plus généralement, du continent africain.

Ces flux de populations, incessants et variés, ont-ils été le lot de tous les pays européens ?

La France tient une place singulière dans l'histoire migratoire européenne. Pays



d'immigration alors que les autres pays ont été, pendant des décennies, des pays d'émigration, la France a accueilli des immigrés qui ont acquis majoritairement la nationalité française. Aujourd'hui, la France demeure un des premiers pays d'immigration en Europe : de 1997 à 2010, c'est près d'un million et demi de nouveaux Français qui sont entrés dans la communauté nationale. De fait et de droit, l'immigration est une composante de la société française

Qu'est-ce qui a permis durant toute ces années aux immigrés de s'adapter ?

Deux facteurs communs ont facilité l'intégration : le travail et l'école. Les solidarités ouvrières et la syndicalisation ont été de puissants leviers de la reconnaissance sociale. L'école de la République a favorisé l'ascension sociale

et la citoyenneté d'une grande majorité d'immigrés et de leurs enfants.

Quels furent les principaux problèmes rencontrés par les nouveaux arrivants ? Certaines populations ont-elles dû franchir des obstacles spécifiques ?

Toutes les populations immigrées ont connu, de tout temps, des difficultés pour obtenir un titre de séjour, apprendre la langue, rechercher un logement, et ont été en butte à des réactions d'incompréhension — voire de racisme. Les freins à l'intégration sont multiples. Ils sont d'abord socio-économiques et linguistiques : une faible scolarisation et qualification professionnelle, surtout chez les femmes, même si le niveau de formation est en progression chez les récents immigrés. Aujourd'hui, le chômage et la



crise aggravent les difficultés. Mais, au-delà, le décalage se marque de plus en plus entre ceux qui ont l'expérience de la démocratie, des droits fondamentaux de la personne et de la citoyenneté, et ceux qui prônent le sexisme, l'homophobie, l'antisémitisme au nom d'une identité culturelle ou religieuse. Les immigrés des années Trente, les syndiqués de l'automobile des années 60-70, les « marcheurs pour l'égalité » des années 80, les militants pour les sans-papiers agissaient dans des mouvements solidaires avec des Français. Actuellement, ce qui pose problème, ce n'est plus l'idée de différence, mais l'enfermement dans cette différence, le repli communautaire. Le dernier rapport du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) sur « Les défis de l'école républicaine » est éclairant : on n'exprime plus l'envie d'apprendre à lire Voltaire ou Victor Hugo !

On pense communément aujourd'hui qu'une identité religieuse forte, musulmane en l'occurrence, peut constituer un frein à l'intégration. Est-ce que tout a été plus facile pour les migrants catholiques ?

Il est absurde de dire que tout s'est bien passé avec des migrants catholiques dans une France chrétienne. Les mineurs polonais, accompagnés de leurs curés, ont été mal compris par les mouvements révolutionnaires et exploités comme les autres par les patrons — quand bien même ceux-ci étaient catholiques. En réalité, ce qui semble différent depuis deux décennies, c'est la moindre confiance de familles immigrées dans l'école de la République et une volonté

moins explicite de s'intégrer dans une France laïque.

Le terme d'intégration est constamment utilisé. Le sens qu'il recouvre a-t-il évolué au fil du temps ?

L'intégration a remplacé le vocable assimilation au début des années 90. Alors que l'assimilation supposait l'abandon de spécificités pour se fondre dans le corps social, l'intégration est un processus par lequel des éléments différents construisent une réalité nouvelle, une dynamique interactive qui opère à partir d'un protocole accepté par les différentes parties. Ceci a conduit le HCI (Haut Commissariat à l'Intégration) à proposer le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) pour les nouveaux arrivants : l'Etat organise une formation civique et, lorsque cela s'avère nécessaire, un enseignement linguistique et un suivi social ; l'immigré respecte les lois de la République. Parallèlement, la politique d'intégration comprend cinq piliers : une politique compensatoire des inégalités ; des mesures incitatives en direction des personnes fragilisées ; la lutte contre les discriminations ; des mesures de démocratie participative en faveur des associations ; l'accès à la citoyenneté pleine et entière. Les deux premières politiques supposent un Etat providence qui fonde ses actions non sur l'origine ethnique, mais sur des critères objectifs (revenus, niveau de qualification, taille de la famille, conditions de logement, santé...), quelles que soient

les origines des personnes. En rendant le CAI obligatoire en 2006, en restreignant sans cesse les conditions d'entrée et de séjour en France, l'intégration a perdu sa signification républicaine : d'un contrat social auquel on adhère volontairement et qui oblige les pouvoirs publics à fournir les prestations auxquelles il s'engage, on est passé à une politique de gestion et de contrôle des populations.

Le modèle d'intégration à la française serait cassé. A-t-il jamais fonctionné ?

Il n'y a pas de modèle, mais une tradition républicaine qui tend à l'égalité des droits et des chances, garantie par le service public. Malheureusement, les principes ont été oubliés, l'intérêt général et le bien commun dénigrés. Après la chute du mur de Berlin, l'Europe s'est précipitée dans le libéralisme économique. L'échec est aujourd'hui patent : ethnicisation de la société française, atteintes à la laïcité, accroissement des inégalités et des discriminations. Des intellectuels, anciens marxistes, sont devenus des culturalistes naïfs au point de justifier l'injustifiable, des pratiques contraires à la dignité de la personne. Ils n'ont toujours pas compris qu'en voulant écouter les dictateurs et les intégristes au nom du respect de la diversité, ils ont refermé la porte des prisons sur les militants des droits de l'homme. Mais des peuples réclament leur liberté, il est temps d'entendre leur voix. |

Propos recueillis par
Delphine Auffret

“Ce qui pose problème, ce n'est plus l'idée de différence mais l'enfermement dans cette différence, c'est le repli communautaire.”

Jacqueline Costa-Lascoux

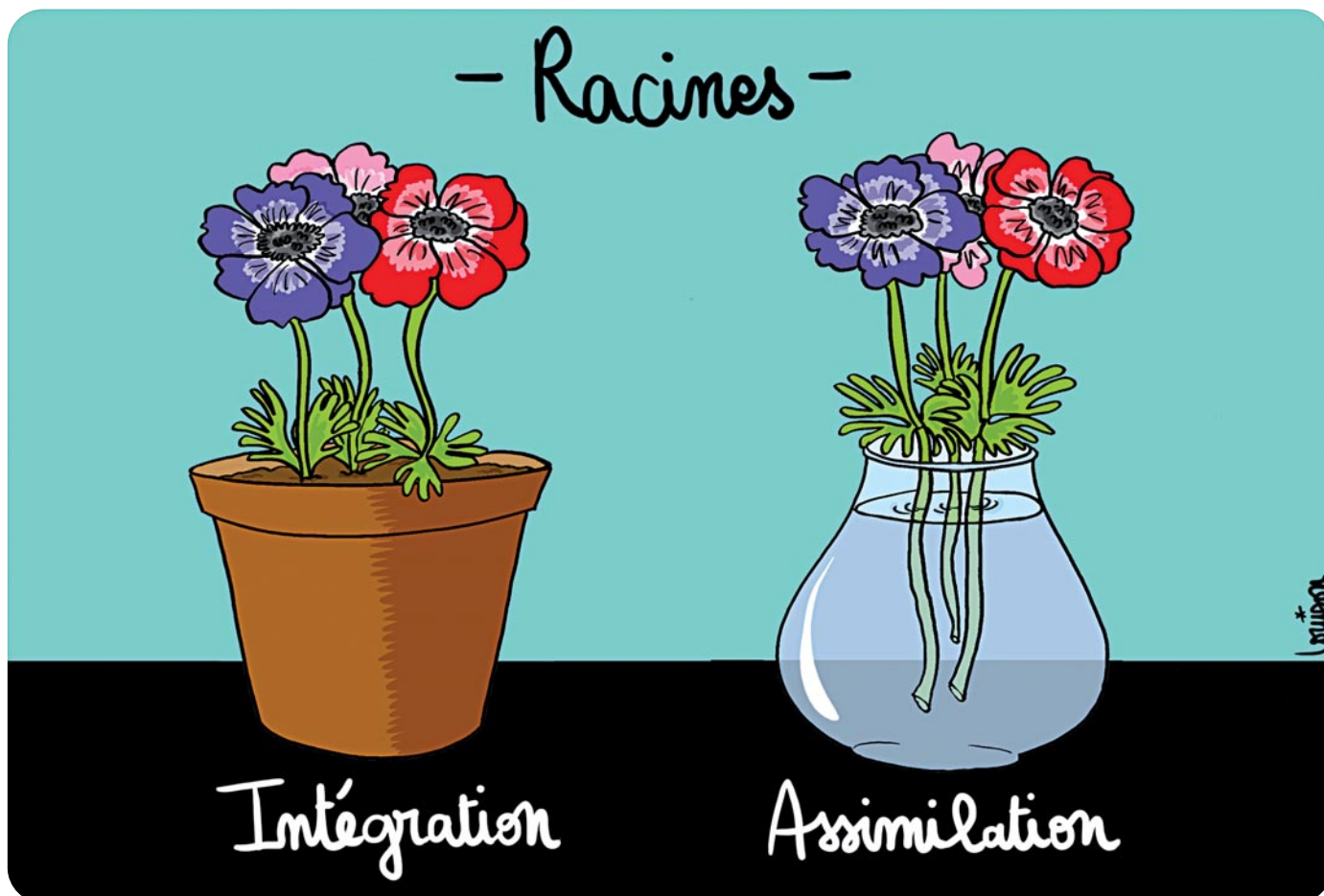
Directrice de recherche au CNRS. Elle a été membre du Haut Conseil à l'Intégration et directrice de l'OSII (Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration), membre de la Commission Stasi sur la laïcité. Sociologue de l'immigration et de la laïcité, elle est auteur de nombreux articles et ouvrages, dont « *Les Hommes* » de Renault-Billancourt. « *Mémoire ouvrière de l'île Seguin* » (avec E. Temime, Autrement, 2004), « *La Laïcité à l'école ? Un principe, une éthique, une pédagogie* » (SCEREN, 2006) et « *L'Humiliation. Les Jeunes dans la crise politique* » (L'Atelier, 2009).





Assimilation, intégration

Assimilation, intégration, vivre ensemble relèvent de politiques publiques qui ne sont pas neutres quand on recherche une meilleure cohésion sociale.



Le débat français sur le vivre ensemble est depuis longtemps partagé entre une vision inclusive d'incorporation des nouveaux venus, où ceux-ci laissent à la porte les caractéristiques de leur appartenance ethnique, religieuse, linguistique, pour se fondre et disparaître comme tels parmi les nationaux ; et une vision d'intégration plus contractuelle, où les identités sont négociées et où l'appartenance à la communauté des citoyens laisse place aux identités acceptées par l'Etat d'accueil. Assimilation et intégration sont perpétuellement en débat, dans une approche qui transcende les orientations politiques droite-gauche et qui oppose davantage les républicains jacobins, tenants d'une assimilation forte, aux libéraux (au sens anglo-saxon) qui recueillent les tenants d'un pluralisme modéré par les contraintes de l'Etat nation d'accueil.

Le terme d'assimilation est défini par le fait de rendre semblable, de fondre des personnes dans un même groupe, de les doter de caractères communs à ce groupe. Les Etats-Unis, qui ont mené une politique assimilationniste pour leurs immigrés jusqu'aux années 1960, avant de la muer en une politique de reconnaissance des minorités et des identités, ont adopté, dès les pères fondateurs, une devise qui figure sur le billet d'un dollar : «*Ex pluribus unum*», de la multitude, un seul. Cette expression est issue d'un poème de Virgile («*Mores retum*») qui décrit la fabrication d'un fromage aux herbes. Tel a été le modèle de la société américaine, inspiré de la culture

latine dont étaient pétris les fondateurs. La France a également longtemps adopté une politique assimilationniste, tant à l'égard de la diversité de ses cultures internes, dont les langues ont été souvent prohibées, qu'à l'égard des immigrés qui devaient individuellement se fondre dans le modèle républicain, laïc et individualiste. Aucune place n'était initialement faite aux cultures, aux langues, aux religions d'origine, qui ne pouvaient être pratiquées et vécues que de manière privée. Cette politique a prévalu jusqu'au milieu des années 1970, quand la France a décidé de suspendre l'immigration de travail salarié et a commencé à être confrontée au regroupement familial, aux politiques

“Le terme d'assimilation est défini par le fait de rendre semblable, de fondre des personnes dans un même groupe.”



de retour aux pays d'origine, qui supposaient le maintien de liens linguistiques et culturels. Une prise de conscience s'est alors faite que les immigrés allaient rester, alors qu'ils revendiquaient des appartenances collectives.

A l'assimilation, qui a prévalu en France de la fin du dix-neuvième siècle jusqu'au milieu du vingtième, à l'instar des Etats-Unis et de l'Australie à la même époque, a succédé l'insertion, une appartenance fonctionnelle réservée à une immigration de passage. Puis l'intégration, terme colonial utilisé d'abord en Algérie et qui s'est imposé dans les politiques publiques en France. L'intégration revêt des définitions différentes selon les pays d'accueil. Elle signifie l'adaptation des nouveaux éléments pour qu'ils puissent être considérés comme semblables, dans un assemblage des différentes parties d'un ensemble, de manière à assurer leur compatibilité. Ce terme fut utilisé pour la première fois par Jacques Soustelle pour désigner les modes d'appartenance des indigènes à l'Algérie française, au début des années 1950. Il a ensuite été transposé à l'immigration par Paul Dijoud, secrétaire d'Etat à l'immigration en 1974, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing.

Les critères de l'intégration qui permettraient de la mesurer peinent à s'imposer et font l'objet d'affrontements plus politiques que sociologiques. Aujourd'hui, on emploie aussi le terme de "vivre ensemble", lancé en 1983 par la ministre des Affaires sociales Georgina Dufoix, défini par une meilleure cohésion sociale entre les populations en présence. Mais, à l'échelon européen, on tend à introduire le terme d'inclusion, assorti de critères exploratoires définis de manière consensuelle (*inclusion index*), mettant en avant des expériences originales significatives (*best practices*) pour définir le partage, l'acceptation et l'appropriation (*ownership*) d'un espace public commun fondé

sur l'appartenance (*membership*). Dans la répartition des compétences qui préside à la gestion européenne des migrations, l'intégration fait partie de la subsidiarité : elle est décidée à l'échelon national ou local. Chaque pays de l'Union a sa politique du vivre ensemble, avec des philosophies et des instruments différents.

Les outils utilisés divergent : priorité est donnée à la lutte contre les discriminations au Royaume Uni (*Commission for racial equality*, créée en 1976), à la citoyenneté et au contrat social en France, à l'insertion professionnelle en Allemagne, au droit de vote local dans les pays nordiques (la Suède depuis 1975, le Danemark depuis 1981, les Pays-Bas depuis 1985). Récemment, la chancelière allemande Angela Merkel a déclaré que le *Multikulti* avait échoué. Mais tous les pays européens s'accordent pour reconnaître que l'immigration est devenue constitutive des pays d'accueil et qu'il faut donc vivre ensemble, non sans une certaine européanisation des politiques d'intégration.

La France, dominée par le modèle jacobin de la citoyenneté républicaine et de l'affirmation de l'égalité des droits, s'appuie sur deux instruments : l'ouverture, depuis la fin du dix-neuvième siècle, de son droit de la nationalité, marqué depuis le code civil napoléonien par le droit du sang ou droit du sol ; un autre instrument de l'intégration est la politique de la Ville, mise en œuvre à partir de 1990, qui mêle prévention et lutte contre les inégalités sociales grâce à une politique territorialisée de l'intervention publique dans les zones défavorisées. Ce n'est que

tardivement que la lutte contre les discriminations a été institutionnalisée, au début des années 2000, sous la pression des institutions européennes (traité d'Amsterdam, article 13). Mais la conception française de la citoyenneté fondée sur la proclamation de l'égalité des droits

est souvent un obstacle à la reconnaissance effective des discriminations pour les populations dites "visibles". Le Contrat d'accueil et d'intégration, expérimenté à partir de 2003, est aussi considéré comme un instrument supplémentaire pour les nouveaux arrivants.

La fracture essentielle mêle visibilité ethnique, pauvreté et appartenance réelle ou supposée à l'islam. Alors que toutes les

enquêtes montrent que les populations issues de l'immigration se considèrent françaises comme les autres, une partie des Français pense au contraire qu'elles ne le sont pas, et suspectent leur défaut d'intégration, un phénomène paradoxal dans un pays laïque, où le fondement de la citoyenneté repose sur des valeurs communes de liberté, d'égalité et de fraternité. C'est au nom de ces valeurs que des jeunes des banlieues sont de temps en temps les acteurs d'émeutes urbaines, non pas au nom de l'islam, ni de revendications communautaires, mais parce qu'ils considèrent qu'elles ne sont pas respectées. |

Catherine Wihtol de Wenden

“L'intégration signifie l'adaptation des nouveaux éléments pour qu'ils puissent être considérés comme semblables.”

Catherine Wihtol de Wenden



Directrice de recherche CNRS au Centre d'études et de recherches internationales de sciences po est consultante pour l'OCDE, la Commission européenne, le HCR le Conseil de l'Europe. Elle enseigne à Sciences Po et à la Sapienza de Rome. Spécialiste de l'immigration, elle vient de

publier « *La question migratoire au XXI^e siècle* » (Presses de Sciences Po), « *La globalisation humaine* » (Puf). « *Atlas mondial des migrations* » (Autrement).

Le racisme
n'est pas une opinion
c'est un délit



Victimes ou témoins
RÉAGISSEZ !

Contactez la licra
Assistance juridique gratuite

01 45 08 08 08
juridique@licra.org ou licra.org



Déclinaison culturelle

Il nous a paru indispensable d'interroger l'intégration de divers originaires. Nous commençons par les Chinois, dont bien souvent on oublie de parler en termes d'intégration, préférant se focaliser sur les maghrébins musulmans. Nous continuons par le texte de Jean Kéhayan, journaliste d'origine arménienne, qui témoigne des années françaises de ses compatriotes devenus les nôtres. Nous avons interviewé l'une des meilleures sociologues de la diaspora juive française, rencontré un originaire d'Espagne qui confie à Roger Benguigui ce qu'il conserve de sa culture d'origine et donné la parole à l'écrivaine Leïla Sebbar qui traite avec le talent littéraire qu'on lui connaît de ces Maghrébins qui habitent les cités populaires dont on parle trop souvent en termes de caricature. Ainsi va la diversité au riche pays de France !

Antoine Spire

Les silences politiques de l'intégration chinoise

Les itinéraires migratoires ainsi que les mécanismes d'intégration de la communauté chinoise en France demeurent méconnus. Depuis les années 1900, la migration chinoise s'est intensifiée et s'est diversifiée. Une progressive hiérarchisation intra-communautaire et des formes nouvelles de solidarités se sont instaurées.

A l'aune de la littérature scientifique, il semblerait que les mécanismes d'intégration de la communauté chinoise dans la mosaïque sociale française soient singuliers. Ils se caractériseraient par la coprésence d'une inclusion forte dans la vie économique et une sous-implication visible dans la vie politique. Comment apprécier alors le niveau réel d'intégration des Chinois de France ?

Il s'avère nécessaire de distinguer différentes dimensions de l'intégration, susceptibles, par recoupement et cumulation, de juger de l'insertion ou de la marginalisation de cette communauté influente économiquement mais invisible politiquement.

Premier révélateur sociologique de l'intégration : la maîtrise de la langue du pays d'accueil, l'adhésion aux paradigmes fondateurs de la culture nationale, la réussite scolaire, l'élévation tendancielle du niveau de qualification et de formation. Or, nul ne peut taire l'extraordinaire succès de l'intégration des Français d'origine chinoise à l'école, creuset de la République, ou à l'Université, stimulateur d'épanouissement professionnel.

Deuxième indicateur d'intégration : la réussite économique et une insertion accomplie sur le marché du travail. Malgré la relative polarisation des activités économiques exercées, les Chinois de France affichent une réelle réussite dans le monde des affaires.

Passeurs d'exception, les Français d'origine chinoise constituent, par ailleurs, d'excellents intercesseurs d'échange entre une Chine en pleine expansion et une France en quête de nouveaux marchés. Troisième traceur d'intégration : l'implication civique et associative. Les Chinois de France brillent par leur implication,

discrète mais bien réelle, dans la vie citoyenne. En retour, c'est toute la communauté citadine qui accorde une marque de sympathie, un signe de reconnaissance à l'égard de cette communauté productive et respectueuse des valeurs républicaines.

Quatrième descripteur d'intégration : l'investissement visible dans la vie de la Cité. C'est là que le modèle d'intégration économique-culturelle à la chinoise touche ses limites, les ressortissants de cette communauté étant quasi absents de la sphère politique et électorale. La faiblesse de l'investissement électoral actif serait-elle la

marque d'une forme d'exclusion, appelée à être contrebalancée, et à moyen terme entraînée, par le succès économique de la communauté, ou bien serait-elle l'indice d'une forme de repliement identitaire ?

Répondre à cette question n'est nullement aisé. D'où la nécessité de récolter, décortiquer et traiter avec infinie attention et prudence les données disponibles. A l'heure actuelle, les deux phénomènes semblent à la fois antagonistes et dialectiquement solidaires, si tant est que l'on reconnaît, à la manière de Georg Simmel, l'unité duale du social.

Sans être à l'abri de violences intestines, sans être immune de tensions communautaristes, la communauté chinoise affiche une intégration économique et civique à bien des titres exemplaire, de par une appropriation accomplie des principes républicains, une forte cohésion interne et une régulation sociale endogène bien efficace.

Le passé prouve qu'une structuration communautaire forte n'est pas un frein à l'intégration des individus dans le corps social, pour peu que la communauté s'encastre dans la République et que la République ne s'arrête jamais aux portes de la communauté.

Lorsque la puissance ordonnatrice de l'Etat s'affaïsse, la lutte de légitimité, le conflit des loyautés et les tensions intercommunautaires risquent de faire rage. Si les régulations conjointes (Etats/communautés) peuvent être bénéfiques, c'est à condition qu'elles assument un caractère non rival, complémentaire et non substitutif.

Pour parfaire ce parcours en intégration, reste aux Chinois de France à franchir le pas d'un investissement actif de l'institution républicaine, pour devenir des citoyens politiquement intégrés aussi !

Maria Giuseppina Bruna
(IRISSO Dauphine / CNRS)



Le quartier chinois de Belleville, à Paris.



Abel Gago : la volonté de rendre ce qui m'a été donné

Aujourd'hui, Abel Gago est responsable du Pôle des formations supérieures pour les mandataires judiciaires pour la protection des majeurs à l'association ARFRIPS, et il est aussi particulièrement connu comme adjoint au maire de Lyon dans le 9^e arrondissement, délégué à la Culture et à l'Education.

Son histoire est celle d'un enfant d'immigré espagnol : il avait 13 ans quand, en 1964, ses parents ont décidé de venir en France pour se faire une nouvelle vie et sortir de l'exclusion que subissait leur famille.

Qu'avait fait ce père prétendument indigne ? Caporal dans l'armée, il avait accepté de « passer l'éponge » et de relâcher un gitan qui venait d'être arrêté pour un vol de. L'armée et les « autorités » ne l'ont pas entendu de cette oreille. Il a été exclu et interdit de fonction publique. Il a passé des années à survivre avec sa famille dans la ferme familiale et en donnant des cours (il était l'une des trois personnes, avec le curé et le maire, à savoir lire et écrire). Mais la vie étant trop difficile sur ces 8 hectares de cailloux, lui aussi a jeté l'éponge et a décidé de venir rejoindre des oncles installés au Creusot.

Un père ouvrier et une mère femme de ménage, mais une même obsession : pousser les enfants à faire des études.

Mais il a fallu deux rencontres. Celle d'un instituteur, Raymond Rochette, par ailleurs peintre naturaliste de la vie ouvrière au Creusot. C'est lui qui a proposé de prendre en main le jeune Abel pour lui faire rattraper les retards pendant les vacances : les journées alternaient entre les leçons et les travaux à l'atelier de peinture. C'est aussi ce directeur d'école, secrétaire à la mairie du Creusot, qui a poussé Abel Gago à poursuivre les études après le brevet et à tenter le baccalauréat.

Il voulait faire instituteur, par fidélité à ces « parrains » de bonne fortune, mais il fallait être français pour entrer dans les Écoles normales. Blessé de ne pas pouvoir accomplir ce projet qui lui tenait tant à cœur, il tentera le bac technique pour être sûr de pouvoir gagner rapidement sa vie et soulager ses parents.

De ce premier parcours, Abel conserve des souvenirs : l'impossibilité de communiquer dans une nouvelle langue, les premières insultes envers les étrangers, la nécessité de cacher sa différence.

La surprise a été grande quand, après le



Abel Gago, adjoint au maire du 9^e, félicite la mariée et parle avec les mains.

bac et après 68, Abel a pu constater que cette « tare », son physique, ses origines étrangères, pouvait devenir un avantage, allumer des lumières dans les yeux de ses premières amours.

Il a osé revendiquer ses origines et s'est mis à la poésie et à la littérature sud-américaine (transmission de grands-parents, qui avaient tenté l'aventure pendant quelques années, l'un en Argentine, l'autre à Cuba).

Nourri par ces ressources nouvelles, Abel décide qu'il pouvait rendre un peu de ce qu'il avait reçu. Là encore, la rencontre avec Alain Nesme, à l'Arc en Ciel, à Trévoux, va lui permettre de donner un nom de métier au sens qu'il voulait donner à sa vie : éducateur spécialisé. Pour ce métier, on ne lui demandait pas d'être français.

La nationalité française ? Devenir

français ? Ces questions se sont d'abord posées pour Abel Gago en termes de loyauté et de trahison. Abel aurait tant aimé voir écrit sur sa carte d'identité : nationalité franco-espagnole.

C'est finalement après son mariage avec Agnès et avant 1981 que notre ami Abel Gago a voulu demander la nationalité française, sans oublier sa filiation espagnole. Il voulait voter à l'élection présidentielle pour la gauche et pour François Mitterrand.

C'est toujours avec ce souci de servir les autres qu'il s'est présenté avec Gérard Collomb sur la liste socialiste de son arrondissement, à Lyon. Depuis 1995, il n'a cessé d'être un élu communal, au service des autres.

Un prêté pour un rendu ? |

Roger Benguigui



Arméniens : dans le moule d'une minorité invisible

Marseille, porte de l'Orient. Dans le quartier de Saint-Loup, un des cent dix villages qui composent la ville, la colline prend racine à l'orée des maisons. Pour les habitants, des Arméniens majoritairement venus d'Anatolie, la ressemblance avec le pays d'origine est frappante. Seuls les moutons manquent dans ce paysage déjà dévoré par le siècle industriel.

Le grand choc : le passeport de ces habitants déracinés de leur terre natale par le génocide turc de 1915 porte la mention « Sans retour possible ». Ils viennent de passer du Moyen-âge au XX^e siècle, avec pour seule transition les locaux aérés et lumineux des orphelinats américains qui leur ont sauvé la vie et les ont ancrés dans une religion puritaine qu'ils ne quitteront plus. Des protestants charitables leur ont cédé des parcelles de terrain, et le village est né, maison après maison, avec l'entraide et la solidarité propres à tous les groupes d'immigrés. Les premiers enfants, annonciateurs de la résurrection, ont commencé à peupler le village pour bientôt rejoindre l'école primaire, cependant que les pères trouvaient de l'embauche dans les usines de la vallée de l'Huveaune, avides de main d'œuvre. Cette école ! Qui pensait qu'elle serait le creuset d'une intégration que les sociologues qualifieraient plus tard de parfaite. Il faut dire que les lieux gardaient le souvenir du jeune Marcel Pagnol, bientôt auréolé de la gloire de son père, qui y avait appris à lire et à écrire. Tous les occupants des bancs pouvaient donc être célèbres. Au fronton de l'école, gravé dans le ciment, trois mots. Parents, curés, pasteurs avaient chuchoté presque en secret qu'il ne s'agissait pas de simples mots, mais de concepts qui fabriquaient une civilisation, celle dans laquelle nous vivions et dont nous respirerions désormais l'air.

Attirés par la simplicité des habitants, des Italiens ayant fui le fascisme s'étaient installés aux abords de la little Armenia. Nos pères partageaient les lopins de jardins ouvriers et s'échangeaient les légumes propres à chaque cuisine. Les mères se retrouvaient le jeudi autour du four du boulanger et comparaient les vertus de la pizza avec viande et celle avec anchois. Déjà des riches et des pauvres, mais la même aune de travail pour fabriquer la pâte la plus fine possible afin de nourrir avec peu toute la parentèle. La richesse des pères passait par une bonne conduite au travail : l'absence d'engagement politique ou syndical donnait la certitude que les grands garçons



La cathédrale apostolique arménienne de Paris.

pouvaient, à 16 ans, trouver une place d'apprenti dans l'usine. Il en a fallu des heures de traductions acharnées pour convaincre les parents qu'il fallait aller au lycée... Et pourquoi donc ne pas faire des études supérieures, devenir médecin, professeur, avocat et même... expert comptable !

Ces instituteurs missionnaires avaient à cœur la promotion au mérite de leurs élèves. Leurs musettes débordaient des fameux concepts du fronton de l'école et de la mairie qui enivraient nos parents, leur laissant entrevoir que c'en était fini des tourments et des fuites. Est-il utile de dire que ces piliers de la République étaient



engagés au Parti communiste, et que leurs leçons par l'exemple rempliraient des vies de droiture et de goût du savoir ?

Dès 5 heures du soir, au sortir de l'école, les troupes de guerriers se formaient. Les unes s'entendaient hurler : « *Arménien, tête de chien, mange ta soupe et dis plus rien.* » Les autres : « *Chiens des quais, goinfre-toi de macaronis.* » En commun dans ces invectives, le chien et la nourriture. Mais c'est bien plus tard que l'on analysera, derrière ces phrases enfantines lourdes, des notions de racisme primaire, alors inconnues chez ces chères têtes brunes. Le racisme, nous ne savions pas ce que c'était, nous savions seulement qu'il ne fallait aimer ni les Turcs, ni les fascistes. Peut-être les premiers rudiments d'une transmission qui ne souffrait pas la discussion et qui n'était pas contredite par nos maîtres, toujours prompts à expliquer ce qui était bien et mal. Et nous courions dans ces collines en nous déchirant les genoux tout en forgeant des camaraderies définitives. En classe, les chefs de guerre faisaient rarement partie des élites. Ils se pliaient aux diktats des premiers de la classe, qui épelaient les mots et énonçaient les résultats des devoirs de maths en arménien et en italien. La petite poignée de Français de souche se sentait bien seule face à ces garçons à la solidarité naturelle, dont la seule richesse consistait à parler deux langues. En français, il fallait dire à tout bout de champ : merci et excusez-moi, se faire invisible, discret. Se couler dans le moule d'une minorité invisible, histoire de nous rappeler en permanence que nous n'avions que des devoirs, pour les droits, nous apprendrions bien plus tard.

Dans ce paisible village, bâti autour de son église apostolique et de son temple protestant, où, de l'épicière au coiffeur, tout le monde parlait arménien, se produisit un cataclysme. La vieille dame, assise dans ses jupes et ses foulards noirs, vendant des cacahuètes et des graines de courge salées, avait la réputation de cacher sa fortune sous son matelas. Raison pour laquelle elle se retrouva un matin la gorge tranchée.

La maréchaussée rattrapa vite l'assassin, et le fait divers sonna dans les familles comme un couvre-feu. Quoi, un jeune Arménien qui tue une Arménienne : le crime de sang n'en était que plus horrible et servirait de leçon. Un jeudi matin, le village fut convoqué sur une esplanade pour la reconstitution. Curé, pasteur, instituteurs et nous tous, les enfants, assemblés devant ce fourgon de police d'où descendit Avédis, le visage barbouillé de noir. Une terrible leçon d'instruction civique que nous donnèrent en plein air nos notables, suivis de sermons en chaire et d'illustrations devant le tableau noir. A nouveau, le bien et le mal en une leçon d'évidence.

La notion de devoir permanent aurait pu nous pousser à nous sentir citoyens de seconde zone. Ce fut le contraire. L'humilité et une forme de pauvreté nous rendaient plus forts, à la recherche de valeurs de l'esprit, comme le disaient les lettrés. C'est que nous n'avions pas de repères. A chaque printemps, les petits Français avaient droit à la photo bien beige et dentelée du studio du quartier. Cheveux impeccablement coiffés, costume et brassard de communiants venaient nous rappeler notre étrangeté. Et, le lundi

suivant, nos condisciples faisaient admirer leur stylo à plume et leur première montre. Une montre. Même nos pères n'en possédaient pas ! Quant aux Italiens, ils avaient la coutume d'arborer un brassard noir lors de décès, signant leur identité. Autant de rituels qui nous manquaient et nous confirmaient que nous n'avions pas de passé avouable, pas d'importance, et une histoire trop difficile à raconter. Dur de forger un homme sur du néant et sur l'impossible à transmettre aux autres ces secrets chuchotés dans le cercle de famille. Certes, il y avait le jour sacré du 24 avril, qui rappelait le point de départ du génocide. Mais il était inconnu du plus grand nombre, et le terme lui-même n'était pas employé. Nous étions bien plus étranges qu'étrangers, venus d'un pays qui n'existait pas, utilisant une langue inconnue de tous. Mais le plus dur était la négation d'une réalité qui avait fait de nous des enfants qui n'auront jamais connu le froncement de sourcils d'un grand-père et la douceur d'une mère-grand. On comprend alors les tempêtes que suscitaient dans nos cerveaux les récits de Delphine et Marinette, les rédactions qui demandaient de raconter les dernières vacances chez les grands-parents. Bien sûr nous étions jaloux, bien sûr nous nous confortions dans l'idée que le seul moyen de sortir de ce piège consistait à être intelligents pour deux et surtout irréprochables, comme les instituteurs nous l'avaient inculqué. Mais que de travail personnel pour que, finalement, nous soyons couronnés de la formule, désormais consacrée, de « modèle d'intégration parfaitement réussi ». |

Jean Kéhayan

LE DROIT de vivre

LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTI-RACISTE DU MONDE



ABONNEMENT
30 €
par an

Adressez vos chèques au
Droit De Vivre,
42 rue du Louvre 75001 Paris

Heureux comme un Juif en France ?

« Un pays qui se déchire pour le sort d'un petit capitaine juif est un pays où il faut se dépêcher d'aller », *expliquait le père d'Emmanuel Levinas à son fils, après l'affaire Dreyfus.*

Nombre de Juifs ont suivi ce conseil tout au long du vingtième siècle.

Aujourd'hui, après les Etats-Unis, c'est en France que la diaspora juive est la plus nombreuse.

Le Droit de vivre : quelles ont été les principales vagues migratoires juives en France au cours du vingtième siècle ?

Régine Azria : Les principaux afflux de migrants juifs ont commencé à la fin du XIX^e siècle. Interrompus par la Première Guerre mondiale, ils reprennent à l'entre-deux-guerres avec l'arrivée de populations d'Europe de l'Est et d'Europe centrale, mais également des Balkans et de l'ancien empire Ottoman. Quand la situation politique se dégrade en Allemagne et en Pologne dans les années 30, les Juifs d'Europe centrale pensent trouver refuge en France ; même si, pour certains, la France constitue une simple étape vers le Nouveau Monde. Les nouvelles vagues migratoires surviennent en 1956, avec la crise d'Égypte, la décolonisation du Maroc et de la Tunisie, et elles continuent de façon massive en 1962, lors de l'indépendance de l'Algérie.

Quelles ont été les difficultés d'intégration des derniers arrivants juifs en France ?

Classiquement, comme tout immigré, dans un premier temps, le nouvel arrivant doit remplir les démarches administratives pour garantir le quotidien, avoir un emploi, un logement, scolariser les enfants. Ensuite seulement vient le désir de satisfaire des besoins identitaires. Cela s'est fait à travers des institutions comme le FSJU (Fond social juif unifié), qui avaient déjà eu l'occasion de faire leurs preuves juste après la Deuxième Guerre mondiale, en prenant en main ces questions d'intégration et de réinsertion sociale.

Les populations juives s'installant pendant les Trente Glorieuses ont-elles rencontré des problèmes spécifiques liés à leur judéité ?

Après la récente découverte de l'immensité du massacre perpétré par les nazis,



il était malvenu d'exprimer des sentiments antijuifs. Malgré un antisémitisme latent, difficile à mesurer puisque latent, il y a tout de même eu une prise de conscience : ne pas aimer les Juifs, c'est une chose, accepter leur anéantissement, c'en est une autre. Ainsi, en un siècle, nous sommes passés en France de l'anti-judaïsme religieux traditionnel à l'antisémitisme racial et économique, puis à un antisionisme qui peut parfois se confondre avec de l'antisémitisme.

L'arrivée des populations sépharades dans ce que l'on appelait encore la "métropole" s'est donc faite sans heurts ?

Rétrospectivement, on a l'impression qu'il n'y pas eu de problèmes. Pourtant, les frictions et conflits ont bien existé quand il a fallu que les Juifs ashkénazes, installés en France depuis le début du siècle, fassent de la place à des Sépharades qui n'avaient ni la même façon de prier et de vivre, ni les mêmes aspirations qu'eux. C'est une constante de toutes les vagues migratoires : les anciens accueillent les nouveaux venus dans un grand mouvement de solidarité, mais des difficultés surviennent au quotidien quand les

différences et les prérogatives des derniers arrivants se font jour.

Dans les années suivant la décolonisation, Juifs et musulmans arrivent en France en même temps et en provenance des mêmes pays. Les difficultés se sont essentiellement concentrées sur les populations musulmanes. À quoi cela est-il dû ?

A même contexte historique, motifs différents. Les Juifs ont quitté l'Algérie dans une migration sans retour, alors que les Algériens et ex-colonisés formaient une population masculine, de travail, qui ne pensait pas faire sa vie en France.

La crise pétrolière des années 70 a paradoxalement fixé ces travailleurs immigrés sur le territoire. Ils avaient des difficultés à trouver du travail en France, mais ils en auraient eu aussi dans leur pays d'origine : leurs familles les ont alors rejoints dans de fort mauvaises conditions. Les enfants nés de cette immigration se sont ensuite trouvés dans un blocage d'intégration, confinés dans les périphéries des grandes villes. Les Juifs, eux, citoyens français avec les droits que cela implique, ont eu le même destin que les pieds-noirs, c'est-à-dire une intégration qui s'est faite, non sans difficultés, mais qui s'est faite.

Aujourd'hui, on évoque fréquemment la communauté juive. Ce vocable, qui sous-entend l'existence d'un groupe isolable de la majorité de la population, ne masque-t-il pas malgré tout un déficit d'intégration ?

Si on mesure les itinéraires d'intégration des Juifs de France, on voit que leurs conditions d'insertion ont été plutôt bonnes : les enfants ont généralement fait de meilleures études que leurs parents, ils participent à la vie du pays à tous les niveaux.



Le Consistoire, le Crif forment certes une communauté institutionnelle, mais elle n'est pas représentative de l'ensemble des Juifs. Un des critères d'intégration des Juifs en France, c'est justement la désaffiliation : la fréquentation de ces institutions est devenue dérisoire par rapport au nombre global de Juifs ; surtout si l'on sait qu'il existe des effets de redondance : beaucoup sont membres de plusieurs associations à la fois.

Jadis, la judéité englobait toutes les autres identités : on était juif en famille, au travail, dans les associations... La judéité apparaissait par fusion de toutes ces identités partielles. Aujourd'hui, l'identité n'est plus monolithique. On peut choisir différentes manières de se présenter aux autres, et on n'est pas que juif : on est juif par addition.

Est-ce que cette intégration réussie des Juifs en France ne s'est pas dégradée ? Que penser de l'attitude de repli des Juifs ultra-orthodoxes ?

Lorsque les Juifs sont arrivés d'Europe de l'Est, ils constituaient une minorité visible. Aujourd'hui, chez certains ultra-orthodoxes, nous sommes face à une visibilité reconstruite. Venus d'un milieu sécularisé, affirmant une identité par réaction, ils ont repris des signes visibles de judéité pour les afficher ostensiblement. Ils sont très identifiables physiquement, culturellement, géographiquement, et même au niveau de certaines filières professionnelles, comme l'informatique

qui est un milieu peu compromettant en termes de valeurs (on peut être un excellent informaticien sans qu'on vous demande jamais de prendre position sur un problème social ou politique).

Cette ostentation est soit un signe de dés-intégration, soit un signe de sur-intégration. En effet, ils peuvent affirmer deux choses par leur visibilité : soit le rejet du pays dans lequel ils vivent, se regroupant dans certains quartiers où ils pratiquent l'entre-soi et instrumentalisent tout ce que la France est capable d'offrir en termes de prestations sociales, d'équipements ; soit qu'ils se sentent suffisamment bien intégrés dans ce pays pour faire valoir leur différence. C'est un mode de pensée proche de celui en vigueur aux Etats-Unis, qui ont intégré leurs différentes populations en acceptant le trait d'union : on est américain et on vient d'ailleurs, à condition toutefois de reconnaître un socle de valeurs communes qui sont celles de l'Amérique. Le fameux modèle d'intégration français s'effrite devant ce multiculturalisme naissant.

Les récentes Aliyah sont-elles également un signe de cet effritement ?

Hormis les pays où les Juifs ont été poussés dehors par des mesures antisémites, la France est la démocratie occidentale où il y a, proportionnellement, eu le plus de départs. On estime qu'environ deux mille Juifs, très majoritairement issus d'Afrique du Nord, ont gagné Israël pendant la deuxième Intifada. S'agit-il d'une réponse à un supposé retour de

l'antisémitisme ? Est-ce le fait d'un attachement très fort à une forme d'identité juive collective qui trouve mieux à s'exprimer en Israël ? Est-ce pour des raisons idéologiques plus larges, tenant du sionisme mystique plus que du sionisme des premiers pionniers ? Il est difficile de faire un tri dans ces raisons qui se mélangent dans l'esprit même de ceux qui partent. Aujourd'hui, certains reviennent en France. Finalement, ce fut surtout un événement médiatique.

Le rapport à Israël a-t-il pour corollaire un rejet de la France ?

L'horizon de l'imaginaire juif a toujours été balisé par cet ailleurs, Israël, à la fois origine et but ultime, terre promise et terre du retour. Israël est un lieu central qui travaille l'imaginaire. Pourtant, le réel matériel des Juifs demeure essentiellement dans l'ici et maintenant, en France, aux Etats-Unis, ou ailleurs.

On peut donc aujourd'hui affirmer : « heureux comme un Juif en France » ?

La question se pose à peine ; nous sommes dans l'un des pays où l'on vit le mieux, même et y compris en tant que Juif ! Par contre, en tant que citoyenne, mon inquiétude va vers les groupes les plus précarisés : les discriminations raciales, sociales, ne cessent d'augmenter. C'est impardonnable dans un pays aussi riche que le nôtre. |



Régine Azria

Docteur en sociologie, chargée de recherche au Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux au sein de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), spécialiste du fait diasporique et des ritualités contemporaines, elle est l'auteur de nombreux articles et a publié, entre autres, « *Le Judaïsme* » (3^e édition, La Découverte 2010) et « *Le Dictionnaire des faits religieux* » (en collaboration avec Danièle Hervieu-Léger, Puf, 2010)



La Maison maternelle dans la Maison de France

Les pères et mères sont venus de l'outre-mer : plateaux, Atlas, désert, montagnes hostiles, villages qui ne nourrissaient plus. Le fils, les fils partaient, «Mohamed suit Mohamed».

Ils ne savaient «ni A ni B», malgré les écoles de la République coloniale. Leurs pères avaient fait la guerre, ils défendaient la liberté aux côtés des Africains, des Indochinois, dans l'armée d'Afrique, pour des pensions minuscules.

Bidonvilles à la périphérie des métropoles industrielles, cités de transit, HLM. On est déjà dans les années quatre-vingt. Les pères et mères sont désormais des *chibanis* et des *chibanias*, des vieux, grands-pères et grands-mères. Ils seront enterrés dans les carrés musulmans des cimetières français.

Et eux, les enfants, nés en France, élevés dans le pays d'accueil, instruits à l'école française ? À la maison, la mère gouverne, transmet coutumes et traditions, apprend les prières les plus simples de l'islam, observe les rituels. Les pères et mères restent invisibles, avec toujours le rêve du pays natal, le retour... Mais le retour n'aura jamais lieu. Comme les aînés de la guerre d'indépendance, les enfants, fils et filles, se réclament des valeurs de la Révolution française. C'est la Marche à travers la France (une France inconnue), en 1983, pour l'égalité des droits... Garçons et filles marchent ensemble du sud au nord du pays jusqu'à l'Élysée, foulant jour et nuit la terre de France, ils s'approprient le pays de leur naissance, de leur vie, de leur mal-vie souvent. Ils sont les acteurs de l'histoire de France. Ils s'émancipent, les filles en particulier, des prescriptions de la Maison maternelle. Les filles sont sur les routes avec les garçons, libres de crier et de chanter.

À ce moment-là, pas de revendications religieuses.

Les « héritiers » mènent un travail de mémoire sur l'histoire des pères et mères des deux côtés de la mer : la guerre d'indépendance, le 17 octobre 1961, le statut des harkis et de leurs enfants, en France et en Algérie, leurs ancêtres dans les deux guerres mondiales... La liberté de pensée et d'expression dans la Maison de France permet ce travail critique de recherche, permet aussi des manifestations politiques. Jusqu'à où peut aller cette liberté ?

Avec « l'affaire du foulard », en 1989, la question des « héritières » est posée. Où se situent les filles ? Du côté de l'Islam ? Du côté des lumières ? (Les statistiques disent que les filles sont meilleures à l'école, à l'université, que leurs frères.) Cependant, outre-mer, après les émeutes algériennes de 1988, la guerre déclenchée par les islamistes ensanglante l'Algérie. Ces années quatre-vingt-dix ont des répercussions inattendues dans les cités et les quartiers des banlieues françaises.



Des jeunes filles se mettent à porter le hijeb, de plus en plus nombreuses, elles organisent des manifestations dans les rues parisiennes, encadrées par leurs frères, pour la liberté de porter le foulard. Elles crient : « *Nous sommes musulmanes et françaises !* » Certaines apprennent l'arabe pour comprendre le Coran et l'islam.

Cependant, des jeunes filles musulmanes sont agressées par les garçons des cités. Les tenues, les gestes, les paroles de ces jeunes musulmanes n'observent pas les

impératifs du « licite » et de « l'illicite » du code islamique. Une association, Ni putes Ni soumises, au nom provocateur et efficace, est fondée. Elle travaille sans relâche à travers toute la France. Quant aux violences sporadiques, on peut supposer qu'elles disent que ces enfants-là veulent aussi leur place dans ce pays, parce qu'ils n'ont pas d'autre pays. Il faut les entendre.

Cependant, garçons et filles, avec ou sans hijeb, prennent conscience qu'être citoyen, c'est être sujet autonome et désirable, un individu à part entière qui n'est plus subordonné au clan familial et à ses lois patriarcales. Ils jouissent de cette liberté de penser, de dire, de s'opposer, que réclament aujourd'hui leurs cousins cousines de l'autre rive, au prix de leur vie. Enfants du Maghreb et enfants de France, ils sont allés à la même école publique laïque, ils écoutent la même musique, portent les mêmes vêtements, consomment de la même façon les mêmes sites Internet... Ils ont les mêmes aspirations : liberté, bien-être, travail, loisirs, amours, création. On les appelle aujourd'hui les « acteurs de la diversité ». Ils sont visibles dans la Maison de France, ils occupent la scène française, ils l'exotisent ? Comédiens et comédiennes, humoristes, chanteuses et rappeurs..., ils occupent les écrans, cinéma, télévision, on les entend à la radio. Ils ne sont jamais dans le déni des pères et mères.

Victor Segalen parlait de « l'esthétique du divers ». |

Leïla Sebbar
écrivain

(Derniers titres publiés :

« L'Arabe comme un chant secret » (*Bleu autour*) ; « Mon Cher Fils » (*Elyzad*) ; « Une femme à sa fenêtre », *dessins de Sébastien Pignon (Al Manar-Alain Gorius.)*



@ctif



festif



shopping



relax



curieux



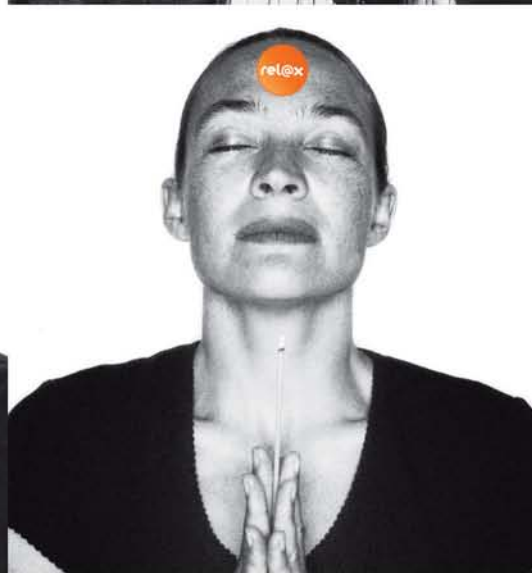
@ctif



shopping



festif



relax

monweekendaLyon.com



FOURNISSEUR OFFICIEL
DE LOISIRS



BY
ONLY LYON 
TOURISME ET CONGRÈS |

esprit public

Regards croisés sur les logements sociaux

Bien évidemment, le logement est un facteur d'insertion essentiel. Deux acteurs de premier plan en région Rhône-Alpes nous livrent leur vision de l'un des services publics les plus problématiques, bien souvent pointé du doigt par ceux qui parlent d'échec de l'intégration.



© Grand Lyon Habitat.

HLM de la Darnaise, aux Minguettes, à Vénissieux.

Que l'on parle de mixité, de brassage ou de diversité sociale, la question du peuplement des logements sociaux fait débat et alimente les polémiques. En 2009, l'Opac⁽¹⁾ de Saint-Etienne s'est vu condamné en justice pour fichage ethnique et pratiques discriminatoires dans l'attribution de logements selon une grille renseignée (Asie, Maghreb, Afrique) qui tentait de répartir plus harmonieusement l'occupation territoriale. Pourtant d'après Yvon

Deschamps, président de Lyon Grand Habitat⁽²⁾, « il ne faut pas pour autant masquer les réalités et les problèmes derrière son petit doigt. La crise a fait exploser le nombre de situations d'extrême urgence, mais aussi les demandes émanant de familles pour lesquelles le privé est devenu beaucoup trop cher. Actuellement, on évalue à 70 % le nombre de foyers français qui pourraient rentrer dans nos critères d'attribution. Il y a dix ans, nous avions 2000 demandes. Nous en traitons plus de 12000 aujourd'hui, et de deux ans, on est passé à cinq ans d'attente. Inversement et pour les mêmes raisons, le nombre de partants a diminué, et la chaîne résidentielle qui permettait à une famille d'évoluer sur l'échelle des catégories de logements est rompue. Ainsi, en dépit de nos efforts et de nos investissements massifs, la concentration des plus pauvres ne fait que s'amplifier dans les ensembles où les loyers sont les plus modérés⁽³⁾. Certaines cités, voire certaines villes

comme Vaulx-en-Velin ou Vénissieux, comptent plus de 50 % de logements sociaux attribués à des populations pauvres, précaires, et, il est vrai, souvent d'origine étrangère.⁽⁴⁾ »

Pour Aïcha Mouhaddab, directrice de l'Arra⁽⁵⁾ Rhône-Alpes : « En matière de logement social, cette question des regroupements ethniques n'est pas la question et n'intervient jamais au moment d'une attribution. D'ailleurs, cette affaire de Saint-Etienne nous a incités à mener une campagne de sensibilisation et de formation des administrateurs, afin de coordonner une politique de répartition transparente et efficace. De toute façon, choisir, c'est toujours un peu

“ Nous avons une responsabilité collective sur ce que nous disons sur les quartiers et sur l'image que nous leur renvoyons. ”

discriminer. Nous tentons de le faire sur des critères objectifs, qui reposent sur une connaissance détaillée des dossiers des demandeurs et une analyse objective de notre parc constamment renseigné par les intervenants sociaux et administratifs sur le terrain. L'image des cités a beaucoup de mal à évoluer dans les

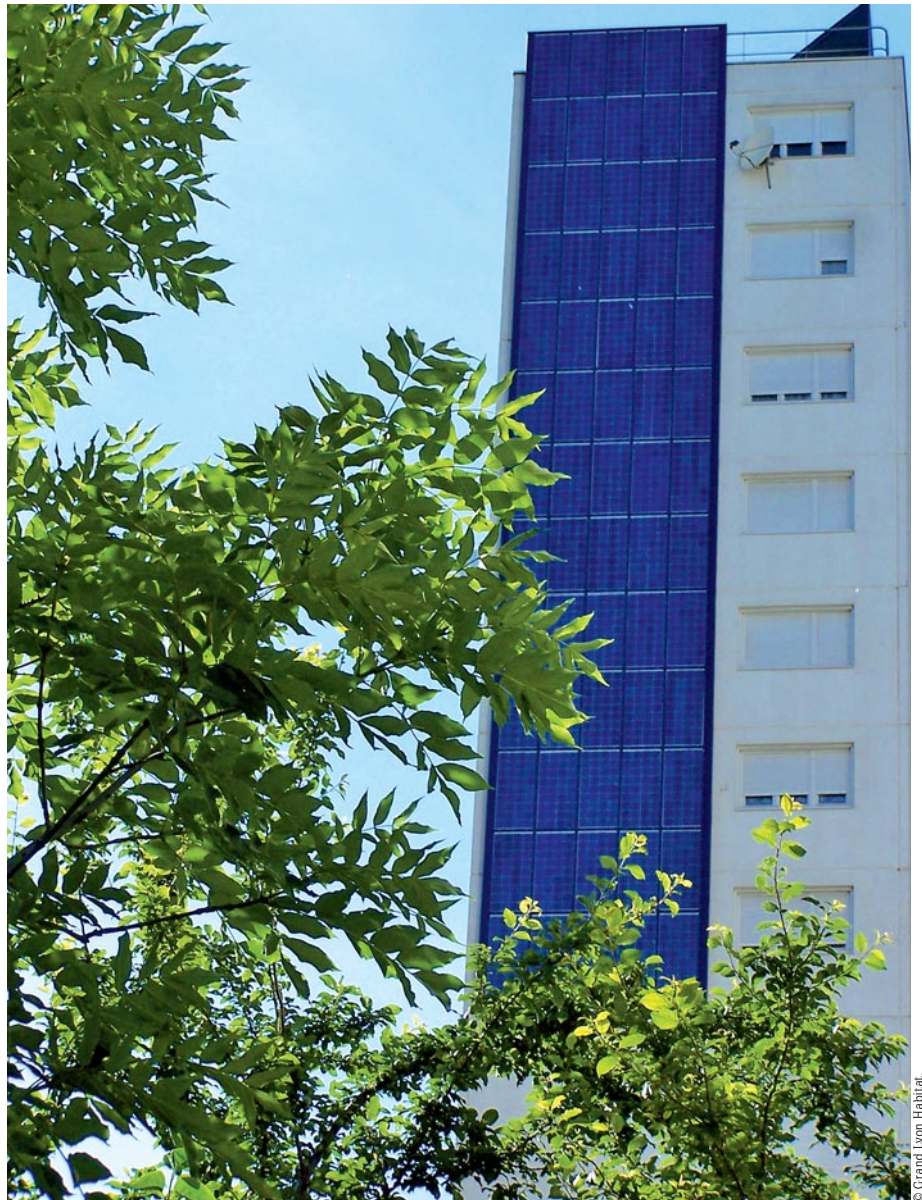




esprits, et quand l'une d'entre elle flambe, ce sont des années de travail qui partent en fumée. Nous avons une responsabilité collective sur ce que nous disons et écrivons sur les quartiers et sur l'image que nous leur renvoyons. Toute la complexité réside dans l'équilibre à trouver entre ce que nous savons d'une réalité sociale complexe mais riche, et le respect des garanties de mixité, de tranquillité et de sécurité que, par contrat, nous devons à tous nos bailleurs.

Le marché immobilier est plus tendu que jamais et il est capital d'y retrouver une fluidité. Nous gérons environ 420 000 logements et avons une production de 12 000 à 13 000 nouveaux logements agréés par l'État, qui par ailleurs nous incite à trouver de nouvelles solutions de financements. L'accession sociale à la propriété nous permet actuellement de promouvoir un parc mixte où voisinent logements du privé, propriétaires et locataires sociaux. » Sur cette question, Yvon Deschamps est plus réservé : « Je m'interroge sur les conséquences à long terme des endettements pour certaines familles nullement à l'abri d'une soudaine précarisation. Leurs enfants devront-ils encore payer trente ans après ? Certains biens seront-ils rachetés par des marchands de sommeil aux aguets, qui n'hésiteront pas à y empiler plusieurs familles ? Dans tous les cas, ce qu'il faut vraiment à la politique du logement, c'est qu'en France, nous donnions du travail. Depuis 2009, nous avons triplé nos investissements en empruntant à long terme, en profitant des taux d'intérêts bas parce que l'Etat ne joue plus le jeu du locatif avec nous et diminue ses aides. Construire des HLM, ce n'est pas seulement l'espoir de donner un toit à tous, c'est aussi des grands chantiers, d'énormes commandes... et des fiches de paye. »

Marie-Pia Garnier



Onze tours réhabilitées, isolation renforcée, panneaux photovoltaïques et solaires aux Minguettes.

© Grand Lyon Habitat.

- ⁽¹⁾ Opac Saint-Etienne : Office public d'aménagement et de construction actuellement rebaptisée Métropole Habitat.
- ⁽²⁾ Grand Lyon Habitat : Opac créé en 1920. Il gère 24 047 logements, 6 220 garages et parkings, 535 locaux commerciaux et bureaux, 301 jeux d'enfants, 4 500 arbres, 150 espaces verts, 240 000m² de pelouse sur une vingtaine de communes.
- ⁽³⁾ Il y a trois catégories de HLM correspondant à des revenus.
- ⁽⁴⁾ En France, le droit au logement est opposable par la loi. L'Etat est contraint de prélever un contingent lourd de réservations d'urgence qui, indirectement, favorise les regroupements et aggrave la ségrégation.
- ⁽⁵⁾ Arra : Association régionale des organismes HLM Rhône-Alpes. Créée en 1975, elle est présente dans les 8 départements et regroupe les 84 organismes d'habitat social.

Soutenez les actions de la Licra



www.licra.org
licra@licra.org
 01 45 08 08 08

➤ En participant aux actions

➤ En adhérant à la Licra

➤ En adressant un don à la Licra

L'intégration à l'école et la laïcité au cœur des analyses du Haut Conseil à l'Intégration (HCI)

Le 28 janvier dernier, le Haut Conseil à l'Intégration a été reçu par le Premier ministre, pour une remise officielle de son avis intitulé « *Relever les défis de l'intégration à l'école* ». Depuis sa création, le HCI n'avait jamais été saisi d'un avis sur l'école, et je tenais particulièrement à ce que cet oubli soit corrigé, tant une analyse de l'articulation école/intégration est indispensable.

L'immigration récente est singulière par l'importance des flux de l'immigration familiale et le principe du droit du sol en termes d'accession à la nationalité française. De ce fait, l'école est un espace fondamental de l'intégration. Par son histoire, son ancrage territorial exceptionnel et ses missions tant éducatives que civiques, l'école républicaine est un espace démocratique unique, où les nouvelles générations apprennent à vivre en collectivité, s'instruisent ensemble, partagent une langue et une histoire communes. Pour qu'ils finissent par « former nation », l'école doit faire adhérer les élèves de toutes origines sociales ou culturelles, aux valeurs fondamentales de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

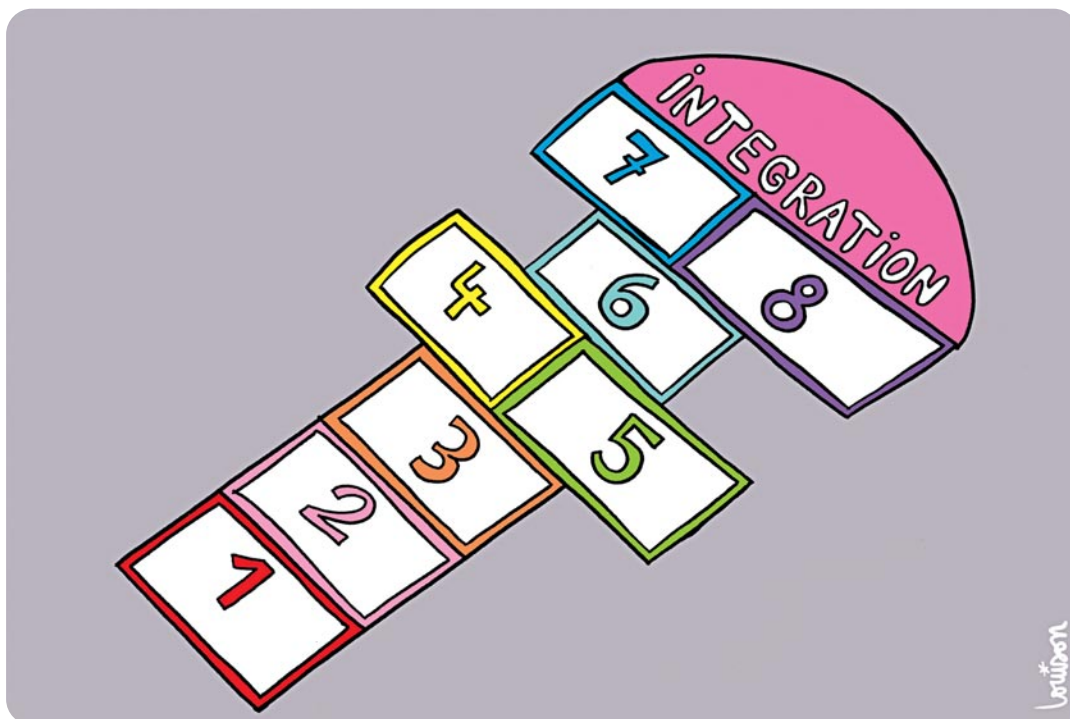
Les élèves primo-arrivants et les élèves nés de parents immigrés ont des profils singuliers, qui obligent à une attention particulière quant à leur intégration sociale et culturelle. L'école publique laïque est un espace d'intégration sociale singulier : proche de ses « usagers » d'un point de vue géographique, profondément démocratique et égalitaire dans l'accueil des élèves et, enfin, par la transmission des savoirs et des valeurs, l'école permet l'insertion sociale et citoyenne. Or, nous constatons que ces trois éléments interdépendants sont mis en cause.

Notre avis montre que la dimension culturelle de l'intégration est interpellée à l'école dans la mesure où la maîtrise de la langue, source d'une identité et de valeurs partagées, connaît de grandes difficultés. Les élèves comme les parents

immigrés sont les premiers exposés à ces difficultés, ce qui entrave le parcours d'intégration d'un grand nombre d'entre eux. La transmission des fondements de la culture républicaine, démocratique et laïque pose problème auprès de certains publics scolaires — élèves comme parents —, qui ne se reconnaissent pas dans certaines valeurs, voire affichent fièrement leur soutien à des « valeurs » contraires, au nom d'une croyance religieuse.

Notre avis ne met à jour aucun phénomène nouveau. Je dirai hélas, car cela démontre qu'en dépit du constat émis par des témoignages et études publiées au cours de la décennie, rien de décisif n'a été entrepris pour soustraire l'école, dans certains quartiers populaires, aux tensions ethnoculturelles et au communautarisme. Les demandes d'aménagements de différentes natures pour tenir compte de pratiques religieuses ou supposées telles continuent, voire s'aggravent, touchant la maternelle.

Les autorités politiques en charge de ces questions doivent afficher et conduire une vraie volonté politique pour que l'école puisse relever les défis migratoire, social et culturel que la mondialisation a induits. Nous avons formulé cinquante recommandations sur des points essentiels :



l'association des parents aux missions de l'école, l'importance de l'apprentissage de la langue française, la transmission du patrimoine et des valeurs communes, un meilleur suivi des actions déployées en périscolaire, la mise en action de toutes les forces politiques et citoyennes pour rompre l'enfermement ségrégatif des Zones urbaines sensibles, enfin, la réaffirmation intangible du principe de laïcité à l'école.

Un exemple précis de recommandation, celui concernant les Elco (Enseignement des langues et cultures d'origine). Créé en 1975 dans le cadre de la politique de regroupement familial, les Elco concernent aujourd'hui près de 82 000 élèves, et les effectifs augmentent, en particulier pour les Elco algérienne et turque (en primaire). La mission actuelle des Elco est de faire découvrir et valoriser une culture d'origine lointaine à un élève, à la demande de sa famille. Les enseignants sont des ressortissants du pays d'origine, et tout le monde s'accorde à reconnaître que les contenus et objets d'enseignement ne sont ni expertisés ni évalués par nos autorités académiques comme ils le devraient pour garantir l'intégration de ces élèves majoritairement nés en France. Ainsi, les Elco participent d'un renforcement du communautarisme, du



fait d'objectifs peu clairs et quasiment pas contrôlés. C'est pourquoi le HCI a proposé la suppression des Elco et l'insertion dans le secondaire de l'enseignement des langues d'origine comme langues vivantes étrangères.

Les recommandations formulées par le Haut Conseil à l'Intégration constituent un appel à l'action. L'analyse a été faite et, en certains lieux de la République, le constat est proche du tragique. La crise économique et la paupérisation de certaines populations ne viennent que l'aggraver. Une politique interministérielle volontaire et lisible doit accompagner l'école républicaine pour réussir l'intégration sociale et culturelle de tous ses élèves, et en particulier des élèves immigrés ou issus des immigrations récentes, sans quoi nous aurons à gérer, d'ici à dix ans, des situations autrement plus graves que des émeutes de quartier sporadiques. En avril 2010, le président de la République a donné mission au HCI de réfléchir « *de façon approfondie* » sur la laïcité. J'ai donc chargé Alain Seksig d'animer le Comité de réflexion et de propositions sur la laïcité, qui rassemble depuis décembre 2010 des personnalités expertes autour de sujets sensibles comme la laïcité dans l'entreprise et à l'université. La demande du président de la République faisait suite à la publication de nos Recommandations relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics, remises en mars 2010.

Au cours de l'année 2009, la focalisation du débat médiatique et public sur la question du voile intégral avait conduit le HCI à s'autosaisir du thème de la visibilité du religieux dans l'espace public. Nous avons voulu conduire une réflexion globale prenant de la hauteur sur les événements conjoncturels. J'avais donc rassemblé des experts de tous horizons

(chercheurs, journalistes, enseignants, responsables associatifs), pour explorer collectivement le rapport complexe entre religions et République.

Depuis la fin des années 1990, la question de l'expression religieuse dans l'espace public se pose avec gravité. Nombre de commissions ou d'ouvrages ont tenté d'apporter des réponses, parfois parcelaires. Régulièrement, le débat revient à la Une et passionne, car la laïcité est une valeur fondamentale pour les Français, qui y voient un principe et une pratique de pacification sociale. La contester, la bafouer, c'est affirmer son refus de notre tradition démocratique, en particulier de la mixité et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Le HCI tenait aussi à participer au débat public pour écarter les extrémistes de tout bord qui savent s'emparer de ce sujet pour exacerber les passions afin que rien ne change, ni ne s'apaise.

A l'issue de plusieurs mois de consultation de son groupe d'experts, le HCI a formulé douze recommandations (consultables sur www.hci.gouv.fr). Devant la gravité des difficultés, nous avons enjoint les pouvoirs publics de s'emparer avec détermination de la question de l'expression religieuse dans les espaces publics. Nous avons ainsi distingué espace public (services publics) et espace civil (un lieu partagé sous le regard d'autrui, comme le domaine public de circulation ou les entreprises privées ouvertes au public), tous deux étant soumis aux pressions de

pratiquants intégristes. L'objectif de nos travaux était clair : conforter le principe et la pratique de la laïcité dans les espaces publics, afin de pacifier les lieux de vie commune. Parmi les douze recommandations adressées au Premier ministre, plusieurs sont de nature législative. Elles concernent les services publics, mais aussi les entreprises privées puisque, par exemple, nous élargissons une proposition de la Commission Stasi (2003) concernant l'insertion, dans les règlements

intérieurs des entreprises volontaires, de dispositions relatives aux tenues vestimentaires et aux modalités de la pratique religieuse. Nos recommandations insistent enfin sur la nécessité d'une véritable pédagogie de la laïcité, tant auprès des agents du service public que des usagers.

Le HCI finalise actuellement un avis

majeur (qui sera remis dans les prochaines semaines au Premier ministre) sur le bilan de la politique d'intégration depuis vingt ans. Par-delà le bilan, notre rapport trace des perspectives pour l'avenir et formule de nombreuses propositions pour remettre l'intégration au cœur des politiques publiques, tant le processus d'intégration des immigrés s'est dégradé depuis 1989, et ce, en dépit des nouvelles politiques instaurées depuis dix ans. |

“**Les Elco participent d'un renforcement du communautarisme du fait d'objectifs peu clairs et quasiment pas contrôlés. C'est pourquoi le HCI a proposé leur suppression.**”

Patrick Gaubert
Président du HCI,
Président d'honneur
de la Licra



Le Haut Conseil à l'Intégration

Le Haut Conseil à l'Intégration a été créé par décret du président de la République, à l'initiative du Premier ministre, M. Michel Rocard, le 19 décembre 1989. Le HCI est une instance de conseil placée auprès du Premier ministre, que j'ai l'honneur de présider depuis novembre 2008. Par ses rapports et ses avis, le HCI est à l'origine de nombreuses mesures prises par les gouvernements successifs sur les questions liées à l'intégration des immigrés et des personnes issues de l'immigration. L'intégration dans une société est un phénomène progressif. Elle concerne aujourd'hui, en France, 11 millions de personnes, dont 8 ont la nationalité française

(par naturalisation ou acquisition). Chaque année, plus de 180 000 étrangers sont autorisés à s'installer durablement en France. Tranquillement, nombre d'immigrés s'installent en France, en adoptent le mode vie et les valeurs, en font leur patrie tout en gardant dans leur cœur un attachement au pays qui les a vus naître. Ces immigrés méritent que l'Etat les aide à faire ce chemin qui n'est pas toujours simple pour s'intégrer socialement, économiquement et culturellement dans leur nouveau pays : la France. Il faut notamment pour cela s'assurer de l'adhésion aux valeurs qui fondent le pacte républicain, notamment la laïcité et l'égalité homme-femme. |

3 questions à Malika Sorel*

Essayiste auteur de l'ouvrage « Le Puzzle de l'intégration », paru en 2007, et membre du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), Malika Sorel pose un regard sur l'intégration et sur les débats que suscite cette question.



Comment vous positionnez-vous dans le débat assimilation/intégration ?

Pour bien comprendre ce qui se produit aujourd'hui, il convient d'ajouter le terme « insertion ». L'insertion dans une société répond à l'obligation d'en respecter les règles du bien-vivre ensemble. Ces règles sont toujours le résultat d'un processus culturel et politique. Leur respect s'impose à chacun, quel que soit son propre héritage, le legs ancestral qu'évoquait Ernest Renan.

L'intégration à une communauté nationale, c'est tout autre chose. C'est un choix purement personnel, qui consiste à vouloir s'inscrire dans l'arbre généalogique du peuple d'accueil. Cela se traduit concrètement par la transmission, à ses propres descendants, des fondamentaux qui composent le noyau identitaire du peuple d'accueil. L'intégration est un long processus, souvent douloureux, qui conduit, lorsqu'il réussit, à l'assimilation. Dans « L'Étrange Défaite », l'historien et résistant Marc Bloch a su merveilleusement résumer ce que ressentent ceux qui réussissent

leur processus d'intégration : « *La France demeurera, quoi qu'il arrive, la patrie dont je ne saurais déraciner mon cœur. J'y suis né, j'ai bu aux sources de sa culture. J'ai fait mien son passé, je ne respire bien que sous son ciel, et je me suis efforcé, à mon tour, de la défendre de mon mieux.* »

L'intégration est une décision purement individuelle, mais elle est soumise à l'appréciation de la communauté à laquelle on souhaite être intégré. Tant que le postulant ne paraît pas, aux yeux du peuple français, comme porteur de ses valeurs, celles qui constituent son noyau identitaire, il n'est ni reconnu, ni coopté, ni adopté comme Français par les Français.

Vous déclariez dans la revue « Le Débat », en 2008, que le problème de l'intégration n'est pas économique mais d'ordre éducatif, culturel et identitaire. Les difficultés de l'État à résorber les inégalités sociales et à lutter contre les discriminations ne sont-elles pas les premiers facteurs d'une intégration qui serait en panne ?

Oui, je maintiens ce que j'ai dit, et qui se vérifie chaque jour davantage. Il suffisait, pour le comprendre, de se remémorer la situation sociale très précaire dans laquelle se trouvaient plongés les migrants des précédentes vagues d'immigration.

Pourtant, les élites politiques n'ont eu de cesse de tout résumer à cette pièce économique, et ont négligé de transmettre les clés et les codes de la réussite dans la société française. Le modèle d'intégration à la française n'est pas en panne. Il n'a, le plus souvent, jamais été mis en œuvre pour l'immigration extra-européenne.

Suite aux travaux qu'elle a menés sur cette question, la sociologue Jac-

queline Costa-Lascoux remet en cause le prisme des discriminations au travers

duquel la Halde traite systématiquement ce sujet : « *L'ignorance des codes sociaux et culturels au travail est l'obstacle le plus évident à l'embauche. Au lieu de crier immédiatement au racisme, il serait préférable non pas de raisonner en termes de catégories de populations, mais en termes d'analyse de situations.* » La lutte contre les discriminations, telle qu'elle est aujourd'hui conduite par la Halde et par de nombreuses associations, divise le corps social de notre pays en dressant des catégories de personnes les unes contre les autres. Cette attitude injecte haine et ressentiment dans le cœur des jeunes de l'immigration. Il ne faut pas venir s'étonner ensuite si certains parmi eux retournent leur violence contre les Français de souche européenne. Il y a urgence dans la prise de conscience sur ce point, dans l'intérêt même du maintien de la paix dans notre société.

Ériger systématiquement en victimes potentielles de discriminations les membres des populations d'origine immigrée est d'autre part contre-productif, car cela leur laisse à penser que c'est à la société française de construire l'avenir de leurs enfants. Comment espérer alors que ces familles établissent une quelconque relation entre l'effort qu'exige toute réussite dans la société française, et leur niveau d'investissement dans le projet éducatif de leurs enfants ?

De par les débats, hier sur l'identité nationale, aujourd'hui sur l'Islam, n'y-a-t-il pas actuellement, dans notre société, une sérieuse crispation autour du sujet de l'intégration ?

Ce ne sont pas les débats qui ont engendré les crispations, mais leur absence. C'est d'avoir refusé de débattre, et refusé de prendre en compte les alertes qui remontaient continuellement du terrain, qui a conduit à cette crispation. Sur ce sujet, il y a véritable divorce entre les élites et le peuple. Ce divorce est porteur de très graves dangers pour notre démocratie elle-même. |

* Essayiste, auteur de l'ouvrage « Le Puzzle de l'intégration », paru en 2007 (éditions Mille et une nuits), et membre du Haut Conseil à l'Intégration (HCI).

“ **L'intégration est une décision purement individuelle, mais elle est soumise à l'appréciation de la communauté à laquelle on souhaite être intégré.** ”



Intégration et langue : marquer son identité n'est pas refuser sa nationalité

L'intégration linguistique des jeunes des cités d'origine étrangère fait débat. Quelles en sont les données ? Rappelons en premier lieu qu'il ne s'agit pas de considérer comme des données indépendantes l'appartenance à un groupe social et les comportements langagiers liés à la fonction identitaire du langage. En effet, une telle appartenance est aussi construite à travers les actes de langage, qui sont de véritables actes d'identité ; ils correspondent à un processus comprenant à la fois un mouvement d'identification (appartenance à un groupe) et un autre d'identisation (affirmation d'une spécificité).

Les jeunes des cités françaises, mais aussi les moins jeunes, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, construisent leur identité selon un tel processus dynamique double, qui leur permet à la fois de marquer leur appartenance à un groupe, en l'occurrence au groupe de pairs, et d'affirmer leur spécificité, leur différence par rapport aux autres, à ceux qui sont extérieurs au monde des cités, et de manière plus générale par rapport à la communauté nationale. Pour pouvoir construire leur identité, les jeunes issus de l'immigration, quant à eux, se positionnent en plus par rapport aux deux pôles identitaires de référence que sont, pour eux, le pays d'origine de leurs parents et la France, le pays d'accueil, ce positionnement variant d'ailleurs selon les individus et leur âge.

Lors des événements de novembre 2005, « les jeunes émeutiers, largement issus de l'immigration, sont avant tout venus signifier leur déception et leurs frustrations de vivre dans un pays qui leur promet la liberté, l'égalité et la fraternité, mais qui, de fait, leur laisse subir le racisme, les discriminations, l'exclusion sociale, le chômage massif, la ghettoïsation dans les quartiers de relégation » (Wieviorka, 2011, p. 132) ⁽¹⁾. La déception, les frustrations des jeunes, mais aussi des moins jeunes, n'ont fait que s'amplifier ces cinq dernières années, plus particulièrement au sein de la population d'origine immigrée, ceci malgré le désir d'intégration — et non d'assimilation — de celle-ci. Du fait de la violence sociale exercée, entre autres, sur cette population, et de la violence réactive qu'elle renvoie à son tour, on constate l'émergence, au sein même des



“ Dans l'univers des cités cette créativité lexicale intense renforce l'identité des groupes de pairs et en maintient la cohésion. ”

réseaux de pairs, de moyens de communication linguistique qui sont autant de marchés francs, « des espaces propres aux classes dominées, repaires ou refuges des exclus dont les dominants sont de fait exclus, au moins symboliquement » (Bourdieu, 1983, 103) ⁽²⁾. Dès lors se met en place une contre-légitimité linguistique, qui se manifeste dans un registre de langue interstitiel et s'affirme dans les limites de ces marchés francs, en même temps qu'une culture interstitielle se développe entre tours et barres des cités, à la périphérie des grandes villes, ou des quartiers au sein même des villes parmi les jeunes issus de l'immigration. La principale manifestation de cette culture de l'« interstice », qui

apparaît dès la fin des années 1970 (fin des Trente Glorieuses), est la revendication d'une identité spécifique à travers différents vecteurs, tels la musique (rap), la danse (hip-hop), les vêtements, des graphismes « banlieue » (tags, grafs), mais aussi au travers de pratiques langagières discursives propres, qui font une large utilisation de divers procédés de verlanisation du lexique (Bachmann & Basier, 1984 ; Goudaillier, 1997, éd. 2001, p. 24-26) ⁽³⁾, de particularités phonétiques spécifiques et d'emprunts aux langues de l'immigration. Dans l'univers des cités, cette créativité lexicale intense renforce l'identité des groupes de pairs et en maintient la cohésion. Le registre de langue interstitiel est devenu, au fil des années, une véritable interlangue, qui émerge entre le français véhiculaire dominant et l'immense variété des vernaculaires qui compose la mosaïque linguistique des cités : arabe maghrébin, berbère, langues africaines et asiatiques,



Intégration et langue : marquer son identité n'est pas refuser sa nationalité (suite)

langues de type tzigane, créoles des Dom-Tom, turc, pour ne citer que ces langues ou parlers. Cette interlangue comporte des séries entières de termes et d'expressions d'origine étrangère, qui sont autant de preuves de l'existence d'un brassage linguistique quotidien. Mais elle incorpore aussi, ne l'oublions pas, des formes linguistiques issues des français régionaux, du français populaire et de l'argot traditionnel. Ce registre interstitiel, que l'on nomme français contemporain des cités (Goudaillier, 1997) ⁽⁴⁾, permet à la plupart des locuteurs le pratiquant d'affirmer une identité linguistique forte (« *le français, c'est une langue, c'est pas la mienne* ») par rapport au français normé, celui de l'école, elle-même corrélée à leur identité ethnique, en faisant un emploi important de mots empruntés aux langues de leurs cultures d'origine. Ceci s'opère non seulement de manière intercommunautaire (étrangers,


personnes issues de l'immigration / Français "de souche" ; Maghrébins / Africains / Antillais / Asiatiques, etc. ; strates d'immigration plus anciennes / plus récentes), mais aussi par rapport à l'extérieur de la cité, du quartier où l'on réside. Les jeunes issus de l'immigration, pour grand nombre d'entre eux, tiennent ainsi à se distinguer, d'un point de vue social, de ceux qui ont un mode de socialisation lié au travail, alors qu'eux-mêmes se sentent exclus du monde du travail et marginalisés. Par ailleurs, la langue d'origine revêt une valeur symbolique très importante, même si « *... cette représentation "lignagière" de la langue d'origine ne va pas obligatoirement de pair avec un usage intensif de cette langue, ni même sa connaissance* » (Louise Dabène et Jacqueline Billiez, 1987, 65) ⁽⁵⁾. Les formes linguistiques relevées en français contemporain des cités font de celui-ci un niveau de langue interstitiel entre la langue française

circulante, socialement légitimée, et un certain nombre de parlers non légitimés, entre autres ceux connus des personnes issues de l'immigration. Par instillation dans le système linguistique dominant (français normé) de traits spécifiques provenant du niveau identitaire lié à la culture d'origine, se met en place une diglossie (utilisation dans une société de deux systèmes linguistiques, dont l'un a un statut supérieur par rapport à l'autre), qui est bien la manifestation langagière d'une révolte avant tout sociale (Goudaillier, 2001, 8) et d'un refus de la langue des dominants (Goudaillier, 2007, 122) ⁽⁶⁾. L'environnement socio-économique immédiat des cités, vécu au quotidien, est défavorable et, parallèlement à la fracture sociale, une autre fracture est apparue, la fracture linguistique. Cette dernière fracture peut inquiéter, car elle pose la question de l'intégration linguistique des jeunes des cités d'origine étrangère, donc

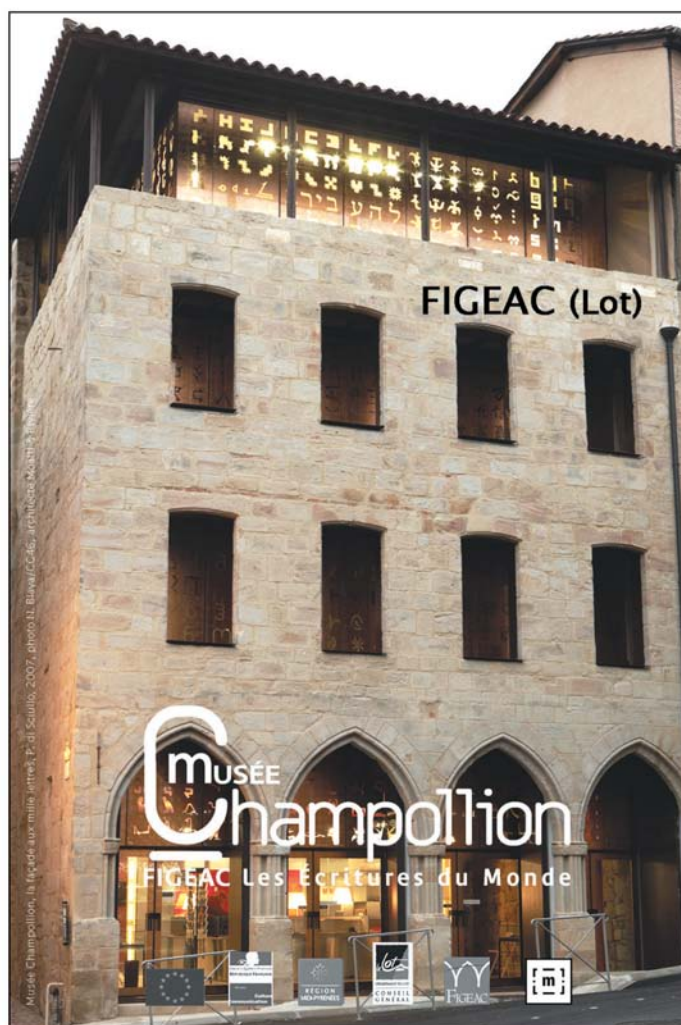
Avec le soutien de

La Région Limousin

www.region-limousin.fr



Une chance à saisir





de leur intégration tout court.

Comme toujours, c'est une question de point de vue. Certes, « *...les jeunes s'identifient dans ce mode d'expression... c'est un truc bien à eux, ils se retrouvent dedans* », comme le dit Ali Ibrahima, du groupe de rap B-Vice, lorsqu'il parle de la langue de La Savine, un quartier situé au nord de Marseille (La Grande Famille, Canal+, 24 janvier 1996), et un tel témoignage laisse à penser que ceci n'est que la manifestation d'un repli communautaire, d'un communautarisme tant décrié. On peut aussi s'inquiéter de la présence d'un nombre important — trop important aux yeux de certains — de mots d'origine étrangère en français contemporain des cités, puisque les jeunes des cités, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, connaissent effectivement « *tous un peu de mots de tout le monde* », et parlent « *en français, avec des mots rebeus, créoles, africains, portugais, ritals ou yougoslaves* », comme le rappelle Raja (21 ans), tout en précisant : « *Blacks, Gaulois, Chinois et Arabes, on a tous vécu ensemble* » (Décugis et Zemouri, 1995, p.104)⁽⁷⁾. Certes, mais il s'agit de ne pas oublier que le parler intersticiel est

un registre de la langue française, qui fonctionne d'un point de vue syntaxique et morphologique, comme tout autre registre régional, sociolectal, etc. Son lexique n'est pas uniquement constitué de termes étrangers, puisqu'il convient de rappeler qu'il comporte aussi des formes linguistiques issues des français régionaux, du français populaire et de l'argot traditionnel, voire de l'ancien français : ainsi, le mot *maïlle*, qui désigne actuellement l'argent, remonte au XII^e siècle (pièce de peu de valeur, d'un demi-denier), et a remplacé, entre autres, *thune* (verlan neutre). Par ailleurs, le registre du français contemporain des cités est à considérer dans le cadre de la diglossie rappelée plus haut, puisqu'il est utilisé dans le réseau de paires, la communication en dehors de ce réseau s'effectuant avec l'utilisation de divers autres registres : français oral de type populaire, régional, voire normé. Le registre de l'interstice sert avant tout à exprimer une révolte sociale, comme le montre l'échange verbal suivant entre un jeune de cité et un journaliste :

- « *On en a marre de parler français normal... comme les riches... les petits bourgeois...* »

- « *Pourquoi vous en avez marre ?* »
- « *Parce que c'est la banlieue, ici...* »
(Élève d'origine maghrébine du groupe scolaire Jean Jaurès, Pantin) (Journal Télévisé 20 h, TF1, 14 février 1996).

Marquer son identité, sa différence, n'est pas pour autant, dans un tel cas, refuser son appartenance, sa nationalité, ce dont témoigne la majeure partie des entretiens effectués lors d'enquêtes de terrain. Il y est beaucoup plus question d'une identité sociale revendiquée haut et fort, et non pas de la recherche d'une identité ethnique, ce qui est la conséquence de ce que nos cités et quartiers, au cours des trois dernières décennies, sont devenus dans bien des cas de vastes zones de relégation, car « *la crise économique s'avérant durable* », les politiques suivies et les contrats d'agglomérations créés n'empêchent pas que « *le chômage croissant contribue à faire* » de la concentration des immigrés dans des cités HLM dégradées, « *une relégation à la fois sociale et spatiale* » (Patrick Weil, 2005, p. 56)⁽⁸⁾.

Jean-Pierre Goudaillier
linguiste

⁽¹⁾Wiewiorka Michel, « Pour la prochaine gauche », *Paris, Laffont, 2011, 292 p.*

⁽²⁾Bourdieu Pierre, « Vous avez dit "populaire" », « Actes de la recherche en sciences sociales », *Paris, Minuit, 1983, n°46, 98-105.*
Bourdieu Pierre, « Ce que parler veut dire - L'Economie des échanges linguistiques », *Paris, Fayard, 1984 (1^{re} édition 1982), p. 243*

⁽³⁾Bachmann Christian et Basier Luc, « Le Verlan : argot d'école ou langue des keums ? », in « Mots » n°8, 1984, pp. 169-187.

⁽⁴⁾Goudaillier Jean-Pierre, « Comment tu tchatches ! – Dictionnaire du français contemporain des cités », *Paris, Maisonneuve et Larose, 2001 (1^{re} éd. : 1997), p. 305.*

⁽⁵⁾Dabène, Louise et Billiez, Jacqueline (1987) : « Le parler des jeunes issus de l'immigration », in, Vermès, Geneviève et Boutet, Josiane (éds) : « France, pays multilingue ». *Paris, L'Harmattan, tome II, p. 62-77.*

⁽⁶⁾Goudaillier Jean-Pierre, « Les mots de l'immigration en français contemporain des cités (FCC), Dictionnaire de l'immigration », *Larousse, 2011 (à paraître).*

⁽⁷⁾Lire aussi : Bordet Joëlle, « Oui à une société avec les jeunes des cités ! Sortir de la spirale sécuritaire », *Les Éditions de l'Atelier, 2007, p. 207.*

⁽⁸⁾Décugis Jean-Michel et Zemouri Aziz, « Paroles de banlieues », *Paris, Plon, 1995.*

⁽⁹⁾Weil Patrick, « La République et sa diversité », *Paris, Éditions du Seuil, et « La République des Idées », 2005, p.112.*

www.licra.org

Le nouveau site internet de Licra

➔ Un nouvel espace vidéo

➔ Retrouvez aussi la Licra sur Twitter et Facebook

➔ Informations diffusées en continu grâce au flux RSS

➔ Partage d'articles simplifié

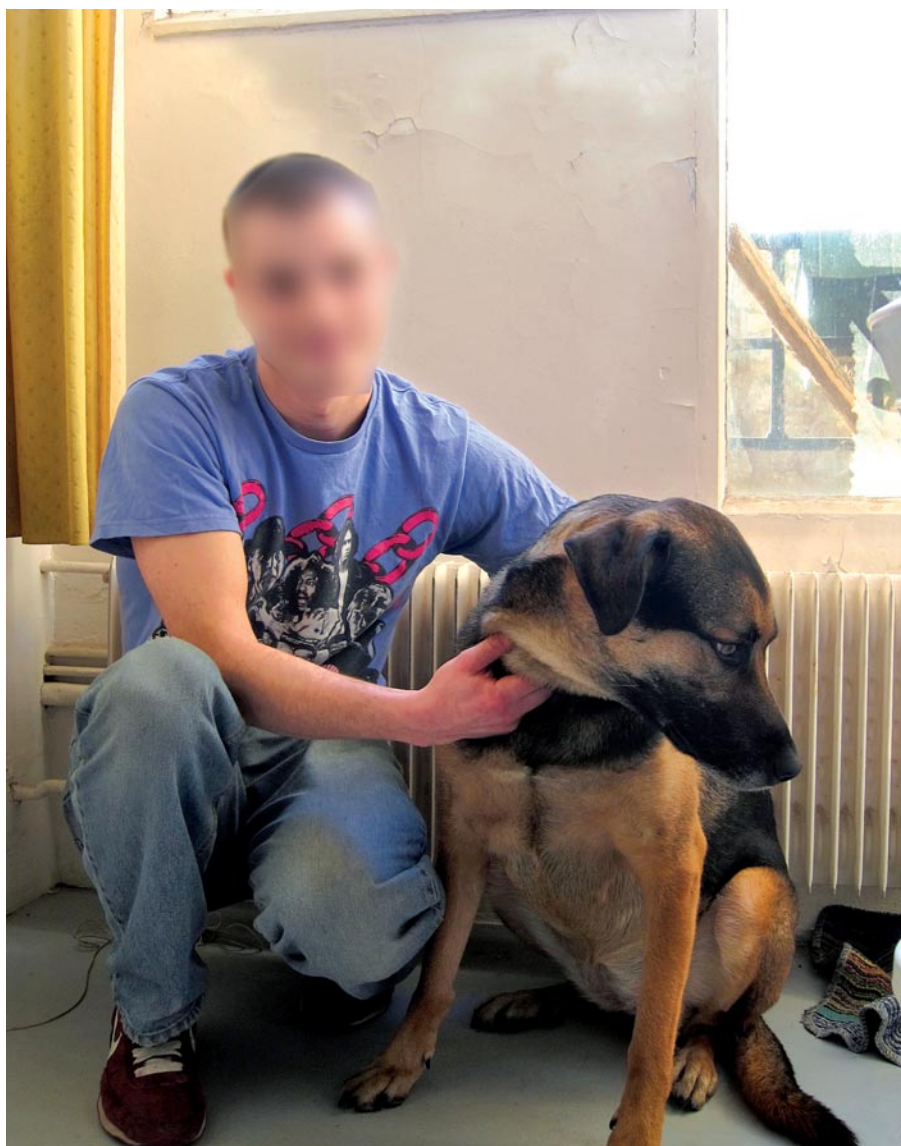
Chronique d'une explosion brutale de haine antisémite...

Comment un jeune homme de 20 ans ayant bien des comptes à régler avec sa famille, ses origines juives et avec lui-même, a pu déraper dans une attaque antisémite extrêmement violente : injures racistes primaires proférées contre une famille que rien, pourtant, ne permettait d'identifier ethniquement, salut nazi hurlé à pleins poumons, et arme pointée, sortie d'un holster de poitrine.

« Ça a bien duré 6 ou 7 minutes qui m'ont paru être une éternité. » (M. B., père de la famille victime de l'agression). Le 10 février 2010 aux environs de 17h, les enfants de M. et Mme B. et leurs cousins jouent au ballon dans le parc des Buttes Chaumont. M. B. voit un couple marcher dans leur direction avec un berger allemand en liberté. Il remarque que le jeune homme a l'air particulièrement surexcité : invectives aux passants, bris d'une bouteille en verre. Le chien s'approche des enfants et s'empare du ballon. M. B. s'avance pour leur demander de tenir leur chien. S'ensuit un échange qui, soudain, voit le jeune homme éclater en invectives antisémites primaires : « T'es qu'un sale juif ; il fallait tous vous cramer... » M. B., voulant protéger ses enfants qui assistent, tétanisés, à la scène, décide de les écarter au plus vite. Le jeune homme continue alors de hurler à pleins poumons des saluts nazis et autres invectives nauséabondes. Un passant, lui demande de se taire et de se calmer. Le jeune homme perd alors complètement les pédales, fonce sur lui et dégaine un Sig Sauer P99, réplique à l'identique d'un 19 mm (en dépit des dénis techniques répétés de son propriétaire, il sera plus tard expertisée par le service balistique de la police comme arme létale à grenailles). Face au pistolet pointé sous son nez, l'homme s'en va. L'agresseur pivote alors sur lui-même, pistolet toujours pointé sur les gens autour de lui, et remarque sa copine en pleurs qui l'implore d'arrêter. S'ensuit une discussion entre le couple, où elle tente de le raisonner et finit par tourner les talons. Le jeune homme se décide enfin à laisser tomber et la suit.

La police, appelée par M. B., arrive en force. L'agresseur saute alors dans des fourrés, s'y débarrasse promptement de son arme et de son holster, guette un groupe, s'y fond et sort des buttes Chaumont sans être pris.

Sa petite amie, identifiée grâce à son chien, se retrouve au commissariat du 19^e : « Sans elle, je ne sais pas ce qui se serait passé. Il était vraiment incontrôlable. Elle nous a aidés et je l'ai



Come A. aime tant les chiens et si mal les humains.

dit et redit à la police. C'était très effrayant. Un an après, mon plus jeune fils reste craintif et n'a pas dormi la veille du procès, sachant que j'allais être face à notre agresseur » raconte M. B. Ce n'est que 24 heures après que le jeune homme viendra se livrer à la police. Commence alors pour lui une garde à vue de trois jours, où la crim cherche l'arme et où il y racontera d'abord un

peu tout et son contraire : « Je n'en avais pas, elle était en plastique... »

Une perquisition au domicile de sa maman verra celle-ci apprendre brutalement pourquoi elle n'a plus de nouvelles de son fils depuis deux jours : « Je n'en revenais pas. J'ai milité aux côtés d'organismes comme la Licra, je suis d'origine juive, et jamais je ne l'avais entendu tenir de propos antisémites, ni même racistes. »



Ce n'est que trois semaines plus tard que son «gun», comme il l'appelle, refera surface dans des mains d'enfants qui jouaient dans les bosquets.

L'affaire a été jugée quatre mois après devant la 24^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, le 9 juillet 2010. La Licra, par l'intermédiaire de son avocat Me Pradel, s'y est portée partie civile aux côtés de la famille des victimes. « *Je connaissais la Licra par l'intermédiaire du président de la section de Colmar, dont j'étais très proche. Je les ai contactés tout naturellement et, au-delà de l'assistance juridique, s'est établi un dialogue qui nous a beaucoup aidés psychologiquement. J'ai choisi de porter plainte surtout pour mes enfants, qui sont tous trois adoptés et qui viennent d'Amérique latine. Je ne veux pas qu'ils pensent que ces violences sont normales en France pour des gens de confession juïque, et qu'elles restent impunies.* » Côme A. a été condamné à 6 mois de prison avec sursis, 18 mois de mise à l'épreuve, 160 heures de TIG et 3 500€ de dommages et intérêts, dont une partie qu'il doit payer aux trois enfants de M. et Mme Gilles B. Il va devoir vivre désormais avec son casier.

UN AN APRÈS : RENCONTRE AVEC L'AGRESSEUR

C'est à Alésia, en face du KFC, que le rendez-vous est pris. Étonnamment, il a tout de suite accepté l'interview : « *Pourquoi pas, ça peut être intéressant.* » Le premier contact est malaisé : il a le crâne presque rasé, tient en laisse un bâtard de chien loup visiblement nerveux, et sa démarche est juste chaloupée ce qu'il faut pour parler le langage corporel des durs. Et puis il y a ses mains, dont les doigts

semblent presque amputés tant les ongles en sont rongés. Il propose de discuter dans un café, je répons qu'il faut du calme, et c'est chez sa mère que nous nous installons. L'appartement est charmant, mais il y règne un foutoir d'anthologie qui correspond assez bien avec la première heure de notre entretien.

Les formations qu'il a faites, qu'il a abandonnées, s'enchaînent et donnent le tour-nis : la marine, les maîtres chien, 10 ans de piano au conservatoire, l'école des enfants du spectacle, 3 classes de seconde, 2 de première, un CAP abandonné, une tentative de terminale avortée cette année... Les petits boulots y défilent au même rythme, et aussi les incidents : détention d'arme, possession de cannabis... Un dossier déjà chargé, mais pas encore de condamnation : « *Parce que j'étais un petit, moi, j'ai jamais volé des personnes.* »

L'écouter et encore l'écouter, entre vantardise et sensibilité à fleur de peau quand il parle de guns, des joints qui lui font du bien, du fight club qu'il a monté avec ses potes, de sa copine qu'il aime tendrement depuis quatre ans, de son chien qui a été martyrisé par ses anciens maîtres, et de sa mère psychanalyste. De son père presque rien, si ce n'est qu'il est psychanalyste aussi, que ses parents sont séparés depuis deux ans, et que « *c'est la guerre. Vous savez, ce sont souvent les enfants de cordonniers les plus mal chaussés... Cette affaire de violence antisémite, pour ma mère qui est juive, ça a été horrible.* »

Quand je regarde en arrière, j'ai envie de me casser la gueule à moi-même. Comment ai-je pu proférer de telles atrocités, me retrouver comme un bouffon, comme ça. Ce jour là, j'étais dans une rage terrible, il fallait que ça saigne. J'étais seul avec mon flingue, contre tous. J'ai rien

calculé, rien contrôlé, j'ai juste tapé au plus bas, au plus violent. J'ai jamais été antisémite. Il faudrait être très con, quand on regarde mes racines et qu'on sait qu'un de mes arrières est mort à Auschwitz. Par contre, je suis à fond antisémite. Je ne veux pas qu'on fasse aux autres ce qu'on nous a fait. Et puis, il y a autre chose aussi : que se serait-il passé si j'avais injurié une autre communauté, dans un autre parc de Paris ? Je crois que surprotéger une population, c'est aussi l'exposer à l'ani-

mosité des autres. Ça devrait être la même sanction pour tout le monde. »

Drôle de conception tout de même, et comme dit le dicton : « *Avec des si, on peut remettre l'histoire en bouteille.* » Quant à la question de savoir si la présence d'enfants n'avait pas allumé quelque part un signal humain d'alarme, il répond : « *Non, honnêtement, je les ai même pas calculés. Les enfants, j'en connais mais je vis pas avec. Les miens, bien sûr, ça sera pas pareil.* » Dommage, il y a bien de la contradiction chez ce jeune homme si rempli d'enfance blessée, de talents à exploiter, à aimer tant les chiens et si mal les humains. |

Marie-Pia Garnier

Publicité

A Issy-les-Moulineaux, depuis de nombreuses années, le respect d'autrui et l'ouverture aux autres sont au cœur des manifestations publiques, des rencontres et des animations de quartier organisées par la Municipalité.

Cet esprit, c'est aussi celui de la LICRA.

C'est pourquoi nous soutenons ses combats, et plus particulièrement l'action de la section locale, et l'esprit de vigilance qui l'anime.

Aussi tenons-nous à vous assurer plus que jamais de notre sincère amitié et de notre total et fidèle engagement à vos côtés.

André SANTINI
Ancien ministre
Député des Hauts de Seine
Maire d'Issy-les-Moulineaux

TRIBUNE DU CRIF DE LA LICRA

Le Monde

PUBLIÉE DANS LE MONDE DU 18 AOÛT 2011

**Le discours de Mme Le Pen
menace juifs et musulmans**

Elle a la gouaille et croit en son avenir, les sondages sont pour elle. Marine Le Pen ne se satisfait pas de l'imprécation hargneuse, de l'allusion méprisante et de la plaisanterie blessante qui étaient la marque de fabrique de son père. Elle sait que ces saillies à moteur antisémite l'ont cantonné dans un rôle de trublion provocateur, dont la capacité de nuisance ne recouvrait aucune perspective politique réelle.

Marine Le Pen, elle, cherche le pouvoir. Elle ne s'en cache pas et c'est son droit. Pour l'obtenir, elle a, entre autres, besoin de respectabilité pour diversifier sa clientèle électorale et rendre possibles des alliances futures. L'entreprise est délicate car, pour effacer l'image sulfureuse qui s'attache à son nom aux yeux de la majorité des Français, elle ne doit pas pour autant décevoir le noyau dur des militants du Front national, ceux qui s'amusaient aux déclarations choquantes de Jean-Marie Le Pen, ceux qui ont soutenu Bruno Gollnisch justement parce que ses positions le rendaient infrequentable.

La présidente du FN compose avec eux au sein du nouveau comité central du parti dont le patriarche Le Pen demeure président d'honneur. Marine Le Pen sait que l'efficacité électorale de son discours tient en grande partie à sa capacité de rencontrer, voire de susciter, les craintes et les fantasmes d'une société où l'inquiétude du déclassement nourrit la recherche du bouc émissaire.

Ainsi le musulman a pris la place tenue hier par le juif, l'Arabe ou l'immigré dans la dialectique frontiste. Ne nous y trompons pas : ceux qui parlent de l'islamisation de la France sont guidés par la même obsession xénophobe que ceux qui dénonçaient la judaïsation de notre pays dans les années 1930. L'étranger, quel que soit son visage, reste responsable, pour l'extrême droite, des maux de notre société.

Alors, parce que Marine Le Pen a qualifié au détour d'une interview, «les camps» de «barbarie suprême», devrait-on lui décerner un certificat d'honorabilité ? C'est un peu court... Elle a pris soin, dans cette communication très préparée, car attendue, de soustraire tout qualificatif

au mot "camp", amalgamant de la sorte des situations bien disparates : détention, travail et extermination.

Point de détail ? Sans spécifier la Shoah, Marine Le Pen entend ainsi clore une polémique qu'elle renvoie au fond à un passé sans intérêt. Cette seule déclaration

devrait-elle suffire à absoudre le FN de son lourd passif ? Certainement pas. Le parti n'a pas fait le deuil de ses réminiscences antisémites, groupuscules nationalistes, pétainistes et autres passésistes gravitant encore autour de lui. Enfin, le souvenir encore très frais de Marine Le

Pen se refusant à condamner l'ignominie de la conférence négationniste de Téhéran, en 2006, montre que les réflexes les plus élémentaires de la lutte contre l'antisémitisme ne sont en rien acquis.

VIGILANCE ET FERMETÉ

C'est pour ces raisons et au regard des valeurs universelles que nous défendons que nous voulons exprimer notre profonde préoccupation devant le développement actuel d'un populisme dont l'Europe offre

divers exemples, et dans lequel une partie de la France semble prête à basculer. Il est bien sûr nécessaire de faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté vis-à-vis des islamistes radicaux.

Mais nous savons que stigmatiser la population musulmane tout entière pour lutter contre les excès, la haine et les violences de groupes spécifiques est non seulement inefficace, mais aussi injuste. Les juifs sont, dans notre pays, une petite minorité. Mieux que d'autres, ils savent, ils devraient savoir, ce que c'est que d'être dénoncés comme les responsables des maux de la société, et ils doivent s'interdire eux-mêmes cette dérive.

Plus encore, tant que le discours du FN reste un discours d'exclusion et de xénophobie, inviter Marine Le Pen à s'exprimer sur l'antenne d'une radio juive était une décision irresponsable. En raison de leur histoire et de son histoire, les juifs ne doivent lui fournir ni tribune ni certificat d'honorabilité.

Souvenons-nous qu'en quelque lieu et en quelque temps qu'elle soit parvenue à prendre le pouvoir, l'extrême droite n'a été pourvoyeuse que de haine, de malheur et de trahison. |

“L'extrême droite n'a été pourvoyeuse que de haine, de malheur et de trahison.”

Le Crif est le Conseil représentatif des institutions juives de France.
La Licra est la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme.



Richard Prasquier,
président du Crif.



Alain Jakubowicz,
président de la Licra.



La Région rassemble les Méditerranéens



“ En imaginant le **Centre régional de la Méditerranée** (CEREM), j'ai souhaité que Marseille porte le symbole du lien entre les peuples de la Méditerranée. Dès 2013, le CEREM sera donc l'expression d'une volonté politique de liberté et de fraternité pour tous les Méditerranéens. ”

Michel Vauzelle

Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

regionpaca.fr

Région

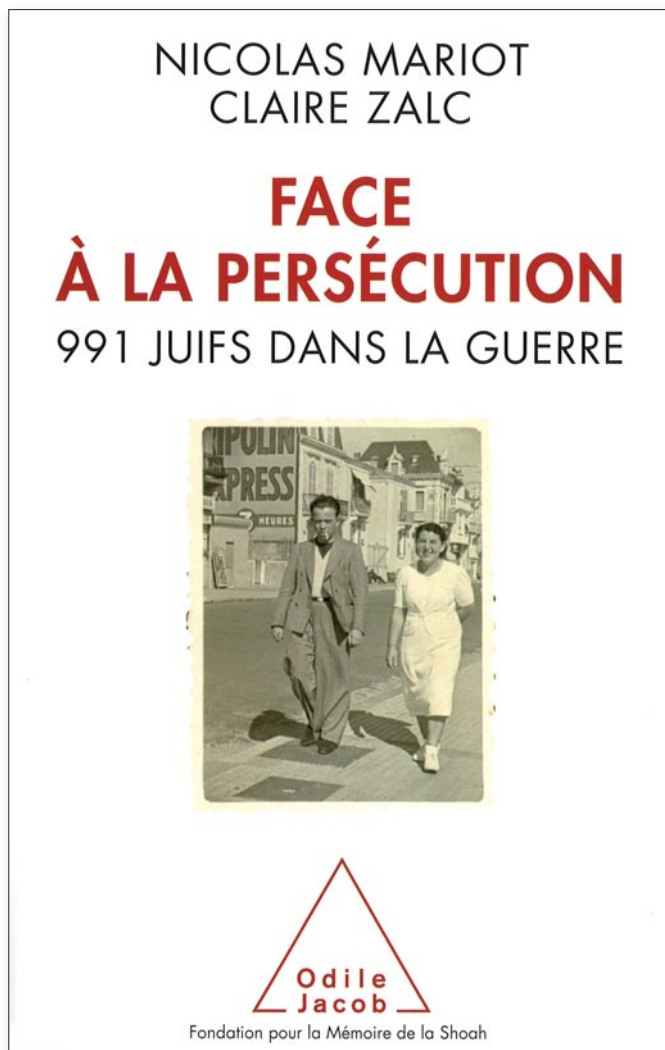


Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vous saurez tout, tout sur les juifs de Lens pendant la Shoah

Nicolas Mariot et Claire Zalc, en publiant « *Face à la persécution. 991 juifs dans la guerre* », se sont intéressés à ceux qui, juifs, habitaient Lens en 1939, qu'ils soient français ou étrangers, hommes ou femmes, grands-parents, enfants, parents, célibataires, travailleurs indépendants, salariés ou sans profession. Tous, ils étaient juifs de Lens, identifiés par l'administration ou venus d'eux-mêmes se déclarer aux autorités. Français ou non en 1940, victimes des politiques antisémites menées par les Allemands et leurs auxiliaires français, ils ont connu des sorts divers. Mais l'immense intérêt de ce travail est de constituer une étude longitudinale pour le moins originale.

En 1945, seuls 528 d'entre eux seront encore en vie, 487 ont été arrêtés, 467 déportés, parmi lesquels 18 seulement survivront. C'est donc le parcours et les choix de vie de ces 991 juifs de Lens que nous proposons Claire Zalc et Nicolas Mariot. Beaucoup d'entre eux sont des juifs fraîchement arrivés d'Europe centrale, et orientale à la suite des Polonais installés après la Première Guerre mondiale dans le bassin minier du Nord. Ces Polonais juifs parlent évidemment la langue des mineurs, et tissent avec eux « *un réseau d'interconnaissance* ». Ils comptent bien s'assimiler. L'objectif du livre est d'interroger les choix auxquels ces 991 personnes ont été confrontées. « *Faut-il se déclarer ? Quand ? Poursuivre ses activités ? Fuir ? Comment ? Doit-on rester ensemble ? Se séparer des enfants ? Que faire de ses biens ? A qui faire confiance ?* » Autant de questions, jusqu'ici traitées par des romanciers ou des cinéastes, dont s'empare pour la première fois une histoire sociale rajeunie, qui s'attache à reconstituer le point de vue des victimes du génocide plutôt que celui des décideurs et des exécuteurs : « *Il ne s'agit pas d'apprécier si les choix ont été bons ou mauvais, mais d'analyser le plus finement possible les conditions dans lesquelles les arbitrages ont été pris.* »



A l'automne 1940, le premier statut des juifs impose un recensement en zone nord, l'internement des «étrangers de race juive» et les premières exclusions professionnelles. Juin et juillet 1941 correspondent au second statut des juifs, à la multiplication des interdictions professionnelles et à un nouveau recensement qu'accompagne l'aryanisation des entreprises. Au printemps-été 1942, c'est le couvre-feu et l'étoile de David imposés aux juifs, l'encadrement horaire des courses, la généralisation des rafles, la livraison des juifs aux Allemands. La communauté juive de Lens est frappée de plein fouet. Certains décident de partir sur les routes de l'exode. D'autres veulent revenir à Lens après l'avoir quitté, mais Lens est une zone interdite aux réfugiés.

La plupart veulent se déclarer comme juifs, rester et poursuivre leurs activités. Mais à quel risque ? Certains veulent vendre leurs fonds, mais c'est difficile. D'autres veulent fuir, mais où aller ? Le plus souvent, les familles nombreuses répugnent à partir. Elles souhaitent vaillamment que vaillent tenter de rester à Lens. Ces choix devant lesquels est placé chacun des 991 juifs vivant dans le bassin houiller lensois à cette époque sont, bien sûr, des questions de vie ou de mort. Les notables sans enfants sont les premiers à quitter la ville, mais les juifs français, au moins pendant les premières années, se sentaient protégés par leur nationalité. Les Polonais fuyaient plus facilement, lorsqu'ils n'avaient pas d'enfant, parce qu'ils craignaient une répression dont ils avaient connu la violence en Pologne.

Plus la guerre avance, plus les enfants sont amenés à partir, plus les juifs français se décident eux aussi à partir. On discerne facilement comment l'isolement joue un rôle protecteur. A l'inverse, la vulnérabilité des réseaux denses de parenté éclate en plein jour. Compte tenu de ce que la zone de Lens est rattachée à la Belgique, un certain nombre de juifs français considérés comme étrangers périront plus nombreux que sur le reste du territoire national. 43 % des juifs étrangers meurent sur tout le territoire ; ils seront 59 % d'entre eux à mourir à Lens. A Lens comme ailleurs, la nationalité française protège, mais moins qu'ailleurs.

L'enquête nous permet de suivre les individus depuis Lens jusqu'à un village de la zone libre, ou bien jusqu'à la frontière suisse. Bien sûr, cette communauté est un peu particulière. La plupart des juifs de Lens sont, en 1930, commerçants, sédentaires ou ambulants, et ils sont, pour l'essentiel, des primo-arrivants. 80 % de la communauté était née hors de France.

La vie communautaire se caractérise par sa ferveur et ses traditions, si bien que les juifs de Lens sont perçus, par leurs



coreligionnaires de Paris ou de Lille ou de Belgique, comme «*des campagnards mal dégrossis*». Toutefois, le terme de communauté ne convient pas tout à fait pour décrire ces 991 juifs. En effet, on découvre à travers ce livre l'itinéraire passionnant, émouvant, d'individus, de familles d'héritages hétérogènes. Leur rapport à la religion est fort mais n'a rien à voir avec le rapport à la religion des Polonais catholiques.

Ces juifs ont été très mal armés pour résister au piège que l'administration leur tendait au nom de la race ou de la religion ;

voulant faire œuvre civique, le plus souvent ils se sont déclarés aux autorités et ont accepté de se faire recenser.

Le dernier chapitre du livre est exceptionnel. Il faut savoir que certains de ces juifs auront les plus grandes difficultés à recouvrer leurs biens et leur identité après la guerre. On leur réclamera parfois des arriérés d'amendes ou d'impôts, jusqu'à leurs PV, et on leur chipotera honteusement la naturalisation. Leurs lettres d'humbles réclamations à une administration égale à elle-même sont incroyables !

Tout ce livre minutieux, bourré de

statistiques et de documents, est une formidable école de compréhension de ce que fut l'existence des juifs français et étrangers pendant la guerre. Au terme de cette lecture, on est convaincu de la complexité, mais aussi de la radicalité des options offertes à des hommes et des femmes qui tentaient d'échapper à une mort qui leur était presque promise. |

Antoine Spire

Nicolas Mariot et Claire Zalc, « Face à la persécution. 991 juifs dans la guerre », Odile Jacob, 304 pp., 23,90 €.

René Guitton : « La raison d'État ne peut pas nous empêcher de savoir »

Délégué exécutif de la Licra en charge de l'observatoire Cultes et Laïcité, René Guitton a enquêté pendant plus de quinze ans sur le massacre des moines de Tibhirine. Dans un livre aux révélations chocs, l'auteur sort aujourd'hui le récit de cette investigation : « En quête de vérité ».

Pour « le Droit de vivre », il revient sur les raisons qui l'ont poussé à écrire cet ouvrage.

Pourquoi avoir écrit ce livre ?

Je connais la vie monastique en Afrique depuis l'enfance, et je me suis donc toujours senti très concerné par la vie des trappistes algériens. Des moines qui sont arrivés sur ce continent en 1840, d'abord pour défricher les plaines du sud d'Alger, et qui font partie de l'histoire du pays, tant de sa conquête que de sa libération. J'avais écrit, en 2001, un livre en hommage aux sept moines de Tibhirine, un hommage à leurs rapports avec les populations locales, à leurs échanges continus, et mystiques. Depuis, trop de choses ont été dites, trop de commentaires ont été propagés, qui montaient en épingle des versions absurdes de ce drame. Révolté, j'ai décidé de compiler mes informations et de mener une enquête qui m'a conduit, au-delà de la France et de l'Algérie, en Italie, en Suisse et en Hollande...

Ce massacre cristallise-t-il autant de passion ?

Tout ce qui se passe entre l'Algérie et la France est soumis à une fièvre. Les relations entre les deux pays ont toujours été



passionnelles, même avant l'indépendance. Dans cette affaire, le silence des autorités algériennes, comme celui des autorités françaises, est apparu pour tous comme suspect. De plus, beaucoup ont découvert, par cette histoire, la présence de moines en terre d'Islam. C'est l'ensemble de ces facteurs qui a conduit à une telle médiatisation de ce drame.

Que peut-on attendre de la publication de cette enquête ?

Mon but est d'aller vers la vérité. J'espère donc que cet ouvrage aura pour effet de « booster » les autorités et la justice française. Ne pas condamner les coupables, c'est laisser une opportunité à ceux qui ont commis ces crimes de recommencer. La volonté de silence n'exclut pas le devoir de vérité ! |

Propos recueillis par Ariane Vincent

« En quête de vérité », Ed. Calmann-Lévy, 21,50 €, 345 p.



La «célébration de Durban I», une injure à la lutte contre le racisme

Le 24 décembre dernier, la Licra a pris note avec consternation de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies, d'une résolution organisant, le 21 septembre prochain à New York, la «célébration» des dix ans de la Conférence de Durban I, théâtre des pires dérives antisémites.



La tristement célèbre Conférence de Durban I fut le point de départ d'une décennie qui a été marquée, à l'instar de la manière dont elle avait commencé, par une régression inacceptable de la lutte internationale contre le racisme mise en œuvre par les Nations unies : utilisation du terme impropre d'«islamophobie», réintroduction du délit de blasphème par la criminalisation de la «diffamation des religions», remise en cause de l'universalité des droits de l'homme au profit d'un pseudo relativisme culturel, hiérarchisation et instrumentalisation des victimes de racisme... Autant de dérives inacceptables que la Licra condamne fermement.

A l'occasion de la 16^e session du Conseil des droits de l'homme, qui s'est tenue à Genève du 28 février au 25 mars 2011, la Licra a décidé de faire une nouvelle fois entendre sa voix, discordante au sein de cette enceinte où la realpolitik est bien souvent exercée au détriment des victimes.

Une déclaration écrite a ainsi été soumise au Conseil, par laquelle la Licra demande

à la Haut Commissaire des Droits de l'homme de veiller au respect de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en faisant tout ce qui est en son pouvoir pour que ces célébrations soient annulées, et, en tout état de cause, en refusant de prendre part, de quelle que manière que ce soit, à la nouvelle mascarade que constituera, inévitablement, ce Durban III.

Cette déclaration a été complétée par une déclaration orale, réalisée devant ce même Conseil par le président de la Licra, Alain Jakubowicz, le 22 mars 2011, à l'occasion du débat général sur le racisme.

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION ÉCRITE DE LA LICRA

La Licra, attentive depuis sa création à toute manipulation des concepts visant à détourner le sens originel de la Déclaration universelle des droits de l'homme, regrette que les concepts d'«islamophobie» et de «diffamation des religions» gagnent toujours plus de terrain. L'utilisation des

termes d'«islamophobie» et de «diffamation des religions» dans le cadre de la lutte contre le racisme est en effet un piège sémantique, juridiquement inapproprié et liberticide.

La terminologie «islamophobie» induit un amalgame dangereux entre protection légitime des croyants et protection que l'on ne peut accepter du dogme religieux. (...) Protéger des idées revient, en tout état de cause, à s'opposer à toute forme de critique, de remise en question ou de simple doute sur leur validité. Si les personnes doivent être protégées, les idées doivent, elles, demeurer libres d'être exprimées, contestées et critiquées.

L'utilisation du terme «islamophobie» a conduit à une dérive dramatique dans la lutte contre le racisme, en institutionnalisant l'idée, absurde, que critiquer une religion constitue un acte de racisme. Cette volonté politique s'est traduite, dans le langage onusien, par l'apparition du concept pernicieux de «diffamation des religions», ardemment défendu sur la scène internationale par un certain nombre d'Etats. (...)



(...) De la Déclaration des droits de l'homme en Islam aux résolutions de l'ONU criminalisant la «diffamation des religions», en passant par la multiplication des organes promouvant le «dialogue entre les civilisations», un nouveau message semble avoir vu le jour. Un message qui, sous couvert d'appel à la tolérance, ressemble plus à un inventaire des différences existantes et incite en réalité au repli identitaire et culturel.

Or, les droits de l'homme n'ont pas pour objectif de nier les particularités de chacun, mais au contraire de reconnaître le lien qui uni les êtres humains malgré leurs différences.

En remettant l'universalité des droits de l'homme en question, ce sont en réalité ces droits eux-mêmes que l'ont tente de renier. (...)

DÉCLARATION ORALE DE LA LICRA

La Licra, association de terrain accompagnant, depuis plus de quatre-vingts ans, les victimes de racisme, d'antisémitisme et de discrimination, a pris note avec

consternation de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 23 décembre 2010, d'une résolution organisant, le 21 septembre prochain à New York, la «célébration» de l'anniversaire des dix ans de la Conférence de Durban.

La tristement célèbre Conférence de Durban I, qui s'est tenue en 2001 et dont le Forum des ONG a été le théâtre des pires dérives antisémites et antioccidentales, a marqué une véritable rupture dans le combat antiraciste.

L'organisation d'une telle commémoration est inutile et choquante. Qu'y a-t-il aujourd'hui à célébrer, si ce n'est le recul patent de lutte mondiale contre le racisme depuis 2001 ?

Au cours de la décennie passée, les libertés fondamentales de l'individu se sont vues atrophiées par le retour d'un obscurantisme rampant. Au nom du relativisme culturel, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme sont aujourd'hui remises en cause au sein même des instances de l'ONU chargées de les protéger.

Le Conseil des droits de l'homme, guidé par des coalitions politico-religieuses, entérine des résolutions criminalisant la diffamation des religions, n'a de cesse d'instrumentaliser et de hiérarchiser la souffrance des victimes, et instruit, de manière systématique à chacune de ses sessions, le procès des démocraties occidentales.

La Licra appelle expressément l'ensemble des Etats membres du Conseil à veiller au respect de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et demande instamment à ce que tout soit mis en œuvre pour que ces «célébrations» soient annulées.

Il est indispensable, en tout état de cause, que les organisations de la société civile refusent de prendre part, de quelque manière que ce soit, à la nouvelle mascarade que constituera ce Durban III. Chaque jour compte pour que, le 21 septembre 2011, nous ne soyons ni spectateurs, ni acteurs de cette «célébration» du pire. |

Lylo Arkilovitch

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

La Libye au cœur de l'actualité internationale

SUSPENSION DE LA LIBYE... ENFIN !

Communiqué de presse du 1^{er} mars 2011

L'Assemblée générale des Nations unies a suspendu, mardi, la Libye du Conseil des droits de l'homme, en raison de la violente répression menée par Mouammar Kadhafi contre le soulèvement populaire de ces deux dernières semaines.

La Licra ne peut qu'être satisfaite de cette décision adoptée par acclamations, qui ne fait en rien oublier le cautionnement honteux du régime de Tripoli auquel un

assistait encore il y a quelques semaines dans les instances onusiennes, et qui avait porté la Libye à la présidence de la Commission (ex-Conseil) des Droits de l'homme en 2003.

La Licra souhaite néanmoins voir dans cet acte le premier signe de vie d'un Conseil des droits de l'homme jusqu'alors à l'agonie, sclérosé depuis de longues années par des coalitions politico-religieuses.

Si les régimes peu respectueux des droits de l'homme restent majoritaires au sein du Conseil, cette suspension crée un précédent unique, qui doit donner un

nouvel élan aux démocraties pour exiger du Conseil le respect par ses membres de l'ensemble des droits qu'il est supposé défendre.

Plus généralement, les révolutions populaires qui animent aujourd'hui le monde arabe représentent pour la Licra une extraordinaire réplique aux allégations des représentants illégitimes de ces Etats, qui ne voient dans la démocratie qu'une lubie occidentale, alors que l'aspiration à la liberté, à la citoyenneté et à la dignité est bien une réalité universelle. |

KADHAFI ENFIN AU BAN DES NATIONS

Communiqué de presse du 18 mars 2011

Mouammar Kadhafi massacre actuellement le peuple libyen. Dans la lignée des précédentes décisions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté jeudi soir,

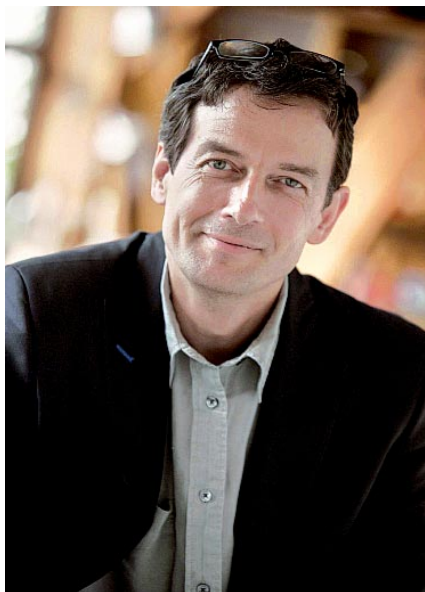
sur proposition de la diplomatie française, une résolution autorisant un recours à la force contre les troupes du colonel libyen.

La Licra, aux côtés de la résistance libyenne qui se bat pour l'instauration d'un régime démocratique, salue cette décision qui, même tardive, redonne l'espoir qu'il soit mis fin à cette répression sanglante.

La Licra se réjouit du rôle actuellement joué par les Nations unies dans la condamnation des violations manifestes des droits de l'homme perpétuées en Libye. Elle espère que cette dynamique donnera un nouvel élan à une organisation par le passé trop souvent guidée par la realpolitik et des coalitions politico-religieuses. |

Lettre ouverte à mon (ex) ami Zemmour

« Ton obstination à surfer sur les courants xénophobes a atteint son point limite, qui appelle non seulement l'application du droit mais la réprobation active de tous les républicains », lance Jean-Philippe Moinet, directeur de la «Revue Civique» et ancien secrétaire général du Haut Conseil à l'intégration, à Eric Zemmour qui a appelé à supprimer la HALDE et les subventions aux associations antiracistes. Extraits.



Philippe Moinet, Directeur de la Revue Civique, Me Sabrina Goldman et Me Charriere-Bournazel avocats de la Licra.

« Cher Eric.

J'ai peine à te reconnaître et ton sort m'attriste. Je me souviens de nos jeunes années et de nos voyages de presse gaiement partagés, il y a plus d'une quinzaine d'années déjà. Nous étions jeunes journalistes aux plumes vivaces, aimions rire, nous n'étions pas toujours du même avis, apprécions discuter, mais beaucoup de choses pouvaient implicitement nous réunir. Tu as rejoins le journal où je travaillais alors, la vie, le temps ont fait que nos chemins se sont écartés. Ces dernières années, ton talent a pris des formes inattendues, notamment au contact grisant des plateaux télé, où l'essentiel est de faire rire en trois secondes. Je t'ai observé, mi-amusé, mi-inquiet. J'ai vu ton sens du marketing

dans les postures qui cherchaient la provocation, finalement assez facile contre le principe d'égalité, notamment à l'occasion de ton livre d'éloge du «macho». Manifestement, cela te faisait plaisir : une forme de revanche personnelle peut-être, déjà. (...)

Les Noirs et les Arabes, as-tu dit en pleine antenne, c'est bien normal qu'on les arrête plus que les autres dans la rue, voyez comme ils sont nombreux chez les délinquants et dans les prisons ! Pathétique Eric, pris au piège à la fois des formules qu'on exige de toi pour faire rire (moyennant belles rétributions) et des raccourcis les plus faciles, et abjects, qui font bien sûr le jeu des mouvements xénophobes qui attendent tous les moments de crise pour sortir du bois.

Et comme tu es féru d'histoire, tu le sais très bien. C'est en cela que ton obstination à surfer sur ce type de courants a atteint son point limite, qui appelle non seulement l'application du droit (ce qui est fait), mais la réprobation active de tous les républicains. (...)

Je sais que cette pédagogie républicaine est nettement moins simple que la démagogie xénophobe dont tu sembles apprécier la marge de progression possible. Continue comme cela, avec tes tribunes médiatiques et tes réactions irresponsables, et progressera la honte de la France de voir encore monter l'un des mouvements d'extrême droite les plus puissants d'Europe. » |

www.licra.org

Le nouveau site internet de Licra



Affaire Zemmour : les enseignements d'un procès

C'est au nom du peuple français que la justice a condamné, le 18 février 2011, Eric Zemmour pour provocation à la discrimination raciale, considérant qu'il avait « dépassé les limites autorisées de la liberté d'expression ». Par cette condamnation dont le chroniqueur n'a pas fait appel, le tribunal correctionnel de Paris a mis fin à près de douze mois d'une polémique qui a trop souvent consisté à réduire le débat à une diatribe entre pro et anti-Zemmour, adeptes et adversaires du « politiquement correct ». Au-delà du cas de l'intéressé, cette affaire permet de tirer des enseignements sur l'état de notre société, la place des associations, le sort réservé aux décisions de justice, et l'évolution même du projet républicain qui se dessine pour demain.

ENSEIGNEMENT N°1 : LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

« Démocratie et société civile forment un couple indissociable », écrivait Alexis de Tocqueville. A leur place, les associations ont un rôle essentiel de veille et d'alerte des institutions et de l'opinion. Dans cette affaire, la Licra a été la première à réagir aux propos racistes tenus par le chroniqueur, le 6 mars 2010, sur les antennes de Canal + et de France Ô, les considérant, d'une part, comme une légitimation de la pratique du contrôle au faciès et, d'autre part, comme une incitation à la discrimination à l'embauche. Si l'opportunité d'une action en justice peut être discutée (rappelons néanmoins qu'Eric Zemmour a refusé de débattre avec la Licra), il n'est pas acceptable que ce procès ait servi de prétexte à certains pour remettre en cause le droit que confère aux associations la loi Pleven de 1972 d'agir et de se constituer partie civile.

ENSEIGNEMENT N°2 : LE DROIT D'ESTER EN JUSTICE

Un membre du gouvernement a cru pouvoir se déclarer « consterné » de voir que l'on a « de plus en plus une police de la pensée qui se met en place », tandis qu'un collectif parlementaire estimait que « ce procès en dit long sur la dérive qui conduit à bâillonner la liberté d'expression par les tyranneaux de la pensée unique de l'antiracisme ».

Il est curieux de retrouver dans les propos de ces hauts représentants de la République les mêmes mots que ceux utilisés par les négationnistes pour contester la loi Gayssot. De par leurs fonctions, ils devraient savoir que si la liberté d'expression est un droit, celui d'ester en justice l'est tout autant.

La question est aujourd'hui de savoir s'il est possible d'ester en justice sans être taxé de « tyranneaux de la pensée unique » ?

ENSEIGNEMENT N°3 : LA PÉDAGOGIE D'UN PROCÈS

Dépassée l'émotion, il est nécessaire

de faire de la pédagogie autour de la condamnation d'Eric Zemmour et de la norme évolutive que constitue la liberté d'expression. Il n'est pas inutile de relever que le tribunal a relaxé le journaliste du délit de diffamation pour ses déclarations sur les trafiquants tenus sur Canal +, considérant que si ces propos sont « choquants », ils ne sont pas « diffamatoires ». En revanche, le tribunal a considéré que les propos en question étaient constitutifs du délit d'incitation à la discrimination tout comme l'étaient ceux tenus sur France Ô lorsqu'il a affirmé que la discrimination, « c'est la vie ; ils (les employeurs) ont le droit ». Ainsi en a décidé la justice, qui est, dans toute démocratie, seule habilitée à dire le droit et à fixer les limites de la liberté d'expression. Loin de « bâillonner » cette liberté, elle a réaffirmé par cette décision qu'il n'est pas légal de légitimer une pratique discriminatoire.

ENSEIGNEMENT N°4 : LA CONTESTATION DES DÉCISIONS DE JUSTICE

« Les procès finissent toujours par celui de la justice », commentait avec sarcasme le résistant et académicien André Frossard. En vertu de la séparation des pouvoirs, nos représentants politiques seraient inspirés de mettre un terme à cette pratique détestable qui consiste à commenter et contester chaque décision judiciaire qui leur déplaît. Ils jettent ainsi le discrédit sur les jugements rendus, ce qui non seulement contribue à décrédibiliser l'institution auprès de nos concitoyens, mais constitue également un délit.

ENSEIGNEMENT N°5 : L'INSTRUMENTALISATION POLITIQUE D'UNE DÉCISION DE JUSTICE

Pendant que certains, sous couvert de défendre la liberté d'expression, règlent leurs comptes avec la magistrature et les associations antiracistes, d'autres, oubliant l'adage « non bis in idem », appellent au licenciement d'Eric Zemmour

par ses employeurs suite à sa condamnation. Cela n'a pas de sens. Il n'a jamais été question pour les associations de « faire taire » Eric Zemmour, mais de demander à la justice de rappeler les limites que tout Etat démocratique est en droit et en devoir de fixer par la loi.

ENSEIGNEMENT N°6 : LE DIFFÉRENTIALISME COMME PROJET DE SOCIÉTÉ

Est-il si important de savoir combien, parmi nos concitoyens qui ont commis un délit, ne sont ni blancs ni chrétiens ? Cette affaire est symptomatique ; la tendance à la différenciation qui s'opère subrepticement au sein de la communauté nationale est dangereuse. L'ethnicisation des questions sociales à laquelle on assiste risque de transformer la nation en un espace de juxtaposition de communautés en lieu et place de la République indivisible consacrée par la Constitution.

Au-delà d'une condamnation que l'on espère didactique, ces quelques enseignements démontrent que le procès d'Eric Zemmour était nécessaire en ce qu'il a permis d'enrichir le sempiternel débat sur la définition et les limites de la liberté d'expression.

Au cours de ce procès, Madame le procureur de la République, s'exprimant au nom de la société, a opportunément rappelé que « la République doit unifier et pacifier, surtout dans la période troublée que la France traverse depuis plusieurs mois et au cours de laquelle des propos que l'on croyait définitivement tus reprennent de la vigueur », appelant à la responsabilisation les hommes politiques et de médias. Puisse-t-elle être entendue, à l'approche d'une campagne électorale au cours de laquelle les vieux démons de la démagogie populiste, dont on connaît les ravages, pourraient s'inviter. |

Alain Jakubowicz
Président de la Licra

Pierre Fournel
Directeur général de la Licra

L'Olympique Lyonnais et l'AS Saint-Etienne s'engagent contre le racisme

Les présidents des clubs de football de Lyon et Saint-Etienne ont signé, le 12 février dernier, à l'occasion du lancement de la campagne régionale de lutte contre le racisme dans le football, une charte d'engagement contre le racisme. Premiers à signer ce texte, les deux clubs ont été rejoints par onze autres formations*.



Les élus de la Région Rhône-Alpes soutiennent la convention contre le racisme Licra-OL-ASSE.

Le derby du Rhône est l'un des moments les plus intenses de la saison footballistique. Le 101^e entre Saint-Etienne et Lyon était donc une occasion rêvée pour faire passer un message citoyen aux supporters des deux clubs. A quelques heures du coup d'envoi du match, la Licra Rhône-Alpes et le conseil régional de Rhône-Alpes ont organisé une table ronde sur le thème de l'engagement contre le racisme. Frédéric Hamelin, rédacteur en chef du magazine « *Foot Citoyen* », a tour à tour fait intervenir les participants devant un parterre de deux cents arbitres, des bénévoles du monde sportif, des membres et sympathisants de la Licra et des journalistes.

UNE CAMPAGNE QUI DOIT S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

Roger Benguigui, trésorier national de la Licra et président de la Licra Rhône-Alpes, a salué l'engagement des deux clubs, en parlant des futurs projets de coopération. Carine Bloch, vice-présidente nationale de la Licra en charge du sport, a rappelé que la campagne contre le racisme lancée conjointement par la Licra, l'UCPF et la LFP, en octobre dernier, n'a été, depuis, utilisée qu'une seule fois par les clubs professionnels. Elle devrait se faire sur la durée, en prenant l'exemple de l'Angleterre, où celle mise en place par l'association « *Kick it Out* » est visible

dans tous les stades de Premier League. En sa qualité de commissaire et de chef de la division nationale de lutte contre le hooliganisme, Antoine Boutonnet a pour sa part affirmé une « *tolérance zéro* » à l'égard des « *phénomènes déviants* ». Partenaire de la Licra et de l'UCPF et représentant la LFP, Jean-François Thouvenot, conseiller du président Frédéric Thiriez, a rappelé que le rôle de la Ligue de football « *est d'alerter les pouvoirs publics* ». De son côté, Bernard Barbet, président de la Ligue Rhône-Alpes de football et de la Ligue de Football amateur, s'est montré contre le fait de stigmatiser constamment le football.

Du côté des clubs, Philippe Sauze, directeur général de l'Olympique Lyonnais, a fait part de l'engagement du club aux sept titres de champion de France pour la promotion de la citoyenneté. Et d'affirmer, en clôture de son intervention, que « *L'OL s'engage pour soutenir la Licra* ». Pour sa part, Stéphane Tessier, membre du directoire de l'ASSE, a rappelé le travail du fond du club stéphanois, notamment au côté du FCO Firminy.

LES DEUX CLUBS ONT SIGNÉ UNE CHARTE D'ENGAGEMENT

A l'issue de la table ronde, Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, a rappelé l'importance de la lutte contre les discriminations. Suite

au cocktail offert par le conseil régional, Jean-Michel Aulas, Roland Romeyer et Bernard Caiazza, présidents de l'Olympique Lyonnais et de l'AS Saint-Etienne, se sont réunis pour signer avec Roger Benguigui une charte d'engagement pour la mise en place de la campagne Licra/UCPF/LFP contre le racisme dans le football. Philippe Diallo, directeur général de l'UCPF, les maires des deux villes, Maurice Vincent et Gérard Collomb, et les membres du conseil régional assistaient à cet événement.

Par cette signature, les clubs se sont engagés à afficher les supports visuels mis en place par la Licra, l'UCPF et la LFP en début de saison, avec le slogan « *Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit* » et un numéro d'appel — le 01 45 08 08 08 — pour les victimes et les témoins d'actes racistes. Après une photo officielle, la diffusion du spot de la campagne sur les écrans géants et un message du speaker de l'AS Saint-Etienne, le sport a proprement parlé repris ses droits et les Verts se sont lourdement inclinés contre l'OL (1-4). |

Patrick Kahn et Sarah Guipouy

* Au 1^{er} mars, 11 autres clubs ont signé la Charte : Brest, Lille, Lorient, Montpellier, Nice, Paris, Toulouse, Châteauroux, Evian-Thonon-Gaillard, Nantes et Strasbourg.



Les discriminations institutionnelles dans le football, le début d'une prise de conscience

L'UEFA a organisé, les 18 et 19 janvier dernier, un séminaire contre les discriminations institutionnelles. Ce sujet, qui a longtemps été, volontairement ou non, oublié par les plus hautes instances du football, trouve aujourd'hui une place dans les débats.

Lors d'un séminaire dédié aux discriminations institutionnelles, les 18 et 19 janvier dernier à Amsterdam, l'UEFA a donné la parole à des spécialistes de la question. Carine Bloch, vice-présidente de la Licra en charge du sport, y est intervenue pour parler du cas français, se fondant sur l'étude «Sport et discrimination» commanditée en 2009 par la Licra et réalisée par Patrick Mignon, chercheur à l'Insep.

Les discriminations institutionnelles peuvent se situer à plusieurs niveaux, notamment joueurs, entraîneurs, arbitres et dirigeants. La France peut s'enorgueillir d'une mixité sociale chez les joueurs masculins au sein des clubs amateurs. Cela se répercute au plus haut niveau, puisqu'on retrouve 55 % de joueurs d'origine africaine ou antillaise parmi les joueurs professionnels. Cette mixité est exemplaire en France, car c'est loin d'être le cas dans le reste de la société, mais elle ne concerne pas les femmes.

En parallèle, il n'y a qu'une poignée de techniciens d'origine étrangère, et seulement deux entraîneurs sur les 44 clubs dépendant de la LFP. Le même constat peut se faire pour les arbitres. Ils ne sont que 3 d'origine maghrébine à officier en Ligue 1 et Ligue 2. Depuis le départ de Pape Diouf de la présidence de l'Olympique de Marseille en 2009, il n'y a plus

aucun président de club issu de la diversité dans le football professionnel en France. Au niveau amateur, la proportion de joueurs de couleur est sensiblement la même que chez les professionnels, en particulier dans les zones urbaines. En revanche, le nombre d'entraîneurs et de dirigeants issus de la diversité augmente au fur et à mesure que l'on descend sportivement de niveau. Ils sont plutôt d'origine maghrébine, et plus nombreux dans les zones urbaines.

Dans les clubs ou les instances, comme à la Fédération française de football, le système de recrutement actuel fait qu'il est presque impossible pour une personne issue de la diversité de postuler à une position importante. Le recrutement se fait souvent par cooptation, ce qui implique de faire partie d'un réseau. La barrière monétaire joue également un rôle important.

D'autres explications trouvent leur origine au niveau de la société : les problèmes économiques et sociaux, le rejet des institutions ou la difficulté des nouveaux immigrés à s'insérer réduisent l'accès au sport. Les stéréotypes, le recrutement par similitude, qui consiste à sélectionner des personnes qui ressemblent aux précédentes, et les «codes» que n'ont pas forcément certains jeunes créent pour leur part des barrières au recrutement.

A Amsterdam, Steven Bradbury, professeur à l'Université de Loughborough, en Angleterre, a présenté ses analyses en généralisant au niveau européen. Si l'accès à la pratique est sensiblement plus difficile dans certains pays, les problématiques de recrutement sont similaires au cas français.

Reconnaître l'impact positif de la diversité culturelle et de genre ou la mise en place de quotas sont des solutions à explorer. En Norvège, le quota d'une femme au minimum présente dans chaque comité central de la Fédération de football, institué en 1985, a permis à Karen Espelund de devenir la première femme secrétaire générale en 1999. Cette solution pourrait, bien sûr, n'être que temporaire, sans quoi ce système s'avérerait également discriminatoire.

VERS UN REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES

Le séminaire d'Amsterdam est donc un premier pas vers des solutions d'avenir en matière de discriminations institutionnelles. La Licra, Fare, Steven Bradbury et Patrick Mignon se réunissent en mars à Paris pour mutualiser leurs moyens et étendre les études au niveau européen. |

Arnaud Kœnigsberg

Soutenez les actions de la Licra

➤ En participant aux actions

Vous pouvez joindre la section de votre département ou le Siège de la Licra au 01 45 08 08 08.

➤ En adhérant à la Licra

Vous pouvez adhérer directement sur notre site internet www.licra.org ou en demandant l'envoi d'un bulletin d'adhésion au 01 45 08 08 08.

➤ En adressant un don à la Licra

Votre soutien et votre adhésion sont indispensables à l'action de la Licra.



Pour plus d'informations
www.licra.org
licra@licra.org
01 45 08 08 08

France terre d'asile

« Le Droit de vivre » souhaite donner, numéro après numéro, la parole aux associations partenaires de la Licra. Pour ouvrir cette nouvelle rubrique, c'est France terre d'asile qui présente son travail de terrain.



France terre d'asile est une association de solidarité française régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1971 par le pasteur Jacques Baumont, l'abbé Alexandre Glasberg et le docteur Gérold de Wangen, afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel et d'associations chrétiennes et laïques, les fondateurs de France terre d'asile s'engagent, dès 1971, dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics, et insufflent à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur de l'actualité. L'action de France terre d'asile se met concrètement en place en septembre 1973, date du coup d'État au Chili. Elle propose à des associations de se regrouper au sein d'un Comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili, qui permettra de rassembler plus de vingt-cinq associations et groupements pendant plus de deux ans.

Les principales missions de l'association sont lancées : promouvoir une véritable politique d'accueil des réfugiés, organiser un premier accueil de ces populations, préparer et faciliter l'insertion de ces personnes en réunissant les premiers éléments essentiels (langue parlée, travail, logement...). Ces missions sont effectuées grâce à un lobbying fort auprès du gouvernement français, et s'enrichissent au gré de l'actualité : accueil des boat people,

indépendance de Djibouti, coup d'État aux Comores... France terre d'asile est officiellement mandatée par l'Etat français, en 1975, pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires (la Cimade, la Croix-Rouge française, le Secours catholique), l'accueil des réfugiés en France, et se voit ainsi renforcée dans son rôle de coordinateur et sa position privilégiée de médiateur avec les autorités. C'est pour cette raison qu'elle se voit

confier, alors qu'il est en pleine création et évolution, la gestion du dispositif national d'accueil des réfugiés. Elle effectuera cette tâche jusqu'en 2003, date à laquelle la gestion du dispositif national d'accueil est replacée sous le contrôle de l'Etat.

France terre d'asile milite pour que la France respecte, au travers de sa politique publique, ses obligations au regard de sa propre Constitution, de la Convention de Genève de 1951 relative aux statuts des réfugiés, et plus largement au regard de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme de 1950.

Au milieu des années 1990, France terre d'asile entame une nouvelle mobilisation pour la protection et la défense des mineurs étrangers isolés. En 1999, l'association fonde le Caomida Stéphane Hessel, l'unique centre d'accueil pour mineurs isolés demandeurs d'asile en France. Financé par l'État, il a une capacité d'accueil de trente-trois places.

Laïque et indépendante, France terre d'asile est membre de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et anime le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE). Depuis l'année 2007, date de modification de ses statuts, l'association aide toutes les personnes en situation de migration de droit : celles

répondant aux définitions de « réfugié » et « d'apatride » (précisées par les conventions de Genève du 28 juillet 1951, complétées par l'article premier du protocole de New York du 31 janvier 1967 et par la convention de New York du 30 août 1961). En 2008 et 2009, une réforme de la présence associative dans les centres de rétention est entreprise à l'initiative du ministère de l'Immigration. Cinq associations interviennent désormais en centre de rétention : l'Assfam, l'ordre de Malte, France terre d'asile, Forum réfugiés et la Cimade.

France terre d'asile est dotée d'un budget annuel de 40 millions d'euros, provenant essentiellement de subventions publiques nationales et européennes. L'association

prend en charge, chaque jour, plus de 5 000 personnes : demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, mineurs isolés étrangers, régularisés...

France terre d'asile gère plus de trente centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (Cada), lieux d'hébergement et d'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile, et une centaine de logements d'urgence pour réfugiés statutaires, pour une capacité totale d'hébergement de plus de 4 000 places pour demandeurs d'asile et réfugiés statutaires confondus. L'association entreprend des actions en faveur de l'intégration des réfugiés et des migrants de droit : insertion socioprofessionnelle, hébergement, autonomisation des publics accueillis...

Enfin, France terre d'asile possède un centre de formation destiné aux professionnels du secteur de l'asile et des migrations. |

Pour retrouver toute l'information concernant France terre d'asile, rendez-vous sur le site www.france-terre-asile.org



OLIVIER N'A JAMAIS EU FAIM, JAMAIS EU FROID.
IL A UN TOIT, JAMAIS CONNU LE CHÔMAGE. IL A DE
LA CHANCE, OLIVIER, MAIS IL LE SAIT. ALORS IL EST
ALLÉ VOIR SON BANQUIER, ET LUI A DIT : **VOUS
GÉREZ MON ARGENT, FAITES-EN QUELQUE
CHOSE D'UTILE.** SON BANQUIER A RÉPONDU
QU'IL N'ÉTAIT PAS LE SEUL DE SES CLIENTS À
VOULOIR SE RENDRE UTILE AUX AUTRES AVEC SON

ARGENT. ET IL LUI A EXPLIQUÉ COMMENT
AGIR. AVEC LA CARTE AGIR, LES
PRODUITS D'ÉPARGNE SOLIDAIRES,
IL A DE LA CHANCE, OLIVIER -
SON BANQUIER, C'EST LE
CRÉDIT COOPÉRATIF. MAIS EST-CE
VRAIMENT UNE QUESTION DE CHANCE ?

**J'EN AI MARRE DE PENSER QU'À MOI
WWW.CREDIT-COOPERATIF.COOP**



Retrouvez-nous sur Facebook



LA BAGAGERIE

Magasins Parisiens

11, rue du faubourg St-Honoré - 75008 PARIS	Tél. 01 47 42 79 13
12, rue Tronchet - 75008 PARIS	Tél. 01 42 65 03 40
41, rue du Four - 75006 PARIS	Tél. 01 45 48 85 88
74, rue de Passy - 75016 PARIS	Tél. 01 45 27 14 49
Tour Montparnasse - 75015 PARIS	Tél. 01 45 38 65 53
Parly 2 - 78150 LE CHESNAY	Tél. 01 39 54 37 99

Siège Social :

41, rue du Four - 75006 PARIS	Tél. 01 45 48 86 48
Télécopie : 01 45 44 26 99	

MAIRIE DE PARIS 

Découvrez le nouveau
PARIS.fr
ACTUALITÉS SERVICES PRATIQUES  LOISIRS

TOUS LES JOURS, TOUTE L'INFORMATION SUR VOTRE VILLE.

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Ici, on pense
que c'est
au Département
de venir à vous
et non l'inverse

Ô!
le Rhône

INSTITUTION › AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE › SANTÉ
ÉDUCATION › SOLIDARITÉ SOCIALE › COLLÈGES › ACTIONS

› 200 MAISONS DU RHÔNE VOUS ACCOMPAGNENT AU QUOTIDIEN ›

PETITE ENFANCE › TRANSPORTS › INSERTION › AIDES
HANDICAP › PERSONNES ÂGÉES › ÉDUCATION › SANTÉ

www.rhone.fr



Portrait libre d'une militante de la Licra depuis 1977 : Catherine N'Loka-Moussi

C'est à Douala, capitale économique alors florissante du littoral camerounais que naît, en 1945, Catherine N'Loka. Issue d'une famille nombreuse et lettrée, elle garde de cette enfance africaine heureuse une ouverture sur le monde que cette grande ville portuaire et multiculturelle lui a léguée ; le goût des autres, de tous les autres, qu'ils soient voisins, cousins ou camarades de classe. Au collège de jeunes filles du Saint-Esprit, elle excelle dans ce français qui, bien plus qu'une langue, lui semble être la clé d'un monde où les affinités se tissent autour de certaines valeurs humaines et culturelles. Catherine est bonne élève, et c'est après un combat toujours difficile quand on est une jeune fille qu'on la retrouve, en 1968, étudiante boursière à Paris. La première année fut terrible : « Si je ne suis pas très vite rentrée, c'est uniquement par fierté. Non, cette ville grise ne pouvait pas être Paris, mon Paris. » Elle assiste étrangère, presque choquée, aux événements de Mai, vit dans un foyer catholique du 7^e arrondissement et déjeune, les dimanches, dans une famille française d'accueil qui la prend amicalement sous son aile.

Et puis il y a les autres, les Africaines d'un peu partout, venues comme elle étudier ici. Une solidarité s'installe par delà les ethnies, les religions et les nationalités. Ensemble, elles s'accrochent, étudient, déménagent dans un nouveau foyer où elles peuvent cantiner, et commencent à profiter de Paris. Pour la petite histoire, saviez-vous qu'il n'y avait guère que chez Fauchon qu'on trouvait, à cette époque, du gingembre et des petits piments frais ? Chaque semaine, elles se cotisaient et partaient y acheter ces petits luxes indispensables à la préparation d'un repas africain digne de ce nom. Elles allaient danser aussi, parfois, et la Seine commençait doucement à couler dans leurs veines : elles devenaient parisiennes. « À la fin des années 60, c'était une ville ouverte. On s'y sentait accueillies et protégées. On se mélangeait assez facilement aux Français, à part, bien sûr quelques pin-up qui nous snobaient à l'école... Mais après tout, nous aussi, on

était des pin-up !

Notre immigration était culturelle. On avait grandi et étudié dans les mêmes établissements que les filles dites de bonne famille. C'était aussi l'époque de la libération de la femme et de l'africanisation des postes. Moi, j'ai librement choisi de rester, d'enseigner et d'élever ma fille ici. Je m'étais mariée chez moi, en 1970, avec un homme qui avait vécu dix-sept ans en France. Il comprenait mes choix. Nous faisons alors beaucoup de navettes entre le Cameroun et la France. Les billets d'avion étaient encore abordables. Il est vrai aussi qu'au Cameroun, à partir des années 1975, les postes intéressants et même le travail tout court ont commencé à devenir de plus en plus rares et de plus en plus difficiles à obtenir.

Une vague d'immigration africaine presque de la faim a alors déferlé en France. Elle n'était plus du tout la même. Ça a vraiment apeuré les gens ici, et profondément modifié les mentalités à notre égard. »

En 1971, un immigré malien est brûlé vif à Aubervilliers. Sur le chemin à rebours de sa vie en France, c'est une date qui compte. Et puis vient la crise et ce glissement progressif des mentalités, contre lequel elle décide de s'engager. C'est en 1977 que son ami François Diouf, alors membre de la Licra, la présente à Jean-Pierre Bloch. Elle en parle comme d'une rencontre très importante, tant cet homme « magnifiquement humain » était tout entier dédié à combattre « ces vilénies que sont le racisme et l'antisémitisme. » Elle décide d'adhérer et n'est jamais revenue sur cette décision : « À la Licra, j'ai alors rencontré des gens qui avaient connu les pires



souffrances, mais plus que ça, des gens qui avaient à cœur de les éviter aux autres. On savait partager, échanger, et nous avons mené ensemble bien des combats pour faire reculer le racisme. En 1980-82, il y avait une cellule africaine à la Licra. Certains sont malheureusement décédés, d'autres voulaient y faire de la politique. Je ne crois pas qu'il faille en faire tant que ça à la Licra, ni vouloir l'utiliser comme un tremplin. Le combat est beau, il doit rester humain. Ce n'est que dans l'amour et dans le respect des uns et des autres qu'on peut aller de l'avant. Je pense qu'il faudrait que nous fassions à nouveau plus de terrain, à Paris notamment, en direction des jeunes, dans les écoles et dans les quartiers. J'attends vraiment d'Alain (Jakubovitch) qu'il nous change certaines choses. Comme on dit chez nous, c'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon, vous savez. » Et de partir à nouveau d'un grand rire, car si Catherine a son franc parler, ce qui étonne chez ce professeur aujourd'hui à la retraite, c'est la fraîcheur toujours intacte de son engagement. Chez elle, l'espoir est bien toujours ce qu'il était. |

Marie-Pia Garnier

“ La France, c'est comme à l'Arc de Triomphe. On y choisit d'abord sa voie, et on y choisit ensuite ses compagnons de route. ”

AVIGNON**FESTIVAL D'AVIGNON 2011**

La section Vaucluse souhaite organiser un point de rencontre Licra à l'occasion du festival d'Avignon, une action qu'elle entend pérenniser et qu'elle prépare en collaboration avec Martine Benayoun, vice-présidente nationale en charge de la Culture et de la Prospective.

STAGE DE "PRÉPARATION CITOYENNE À LA SORTIE"

La Licra Avignon est intervenue pour la première fois au Centre de détention de Tarascon, dans le cadre d'un stage de «Préparation citoyenne à la sortie» destiné à un groupe de onze détenus. Mme Anne Chicard, référente des stages citoyenneté à Tarascon, pour l'Association pour la formation et l'insertion gardoise missionnée par le ministère de la Justice, a été notre interlocutrice. Cette intervention a été appréciée par Madame Chicard, qui a souhaité une nouvelle visite au cours du second semestre. |

DUNKERQUE

Le 18 février, à la demande de l'équipe éducative du collège Anne-Frank de Grande-Synthe, trois membres de la section sont intervenus conjointement avec la conseillère principale d'éducation dans quatre classes de 5^e. L'intervention avait pour thème le respect des différences, la tolérance, l'égalité, l'engagement. Elle a permis notamment de présenter la Licra, de sensibiliser les élèves à l'importance de la vigilance contre toutes les formes de discrimination et de racisme pouvant exister au quotidien en milieu scolaire et à l'extérieur, et aussi de souligner concrètement la possibilité de complémentarité et d'enrichissement mutuel entre les actions d'enseignement et celles de la Licra. |

LILLE

À Lille, deux classes d'une école élémentaire classée ZEP participent à des ateliers d'écriture sur le racisme. Les élèves sont encouragés et guidés par l'auteure de jeunesse Elisabeth Bami. Ces ateliers ont été mis en place par la Licra Lille Métropole et sont pilotés par Laure Michel, vice-présidente de la section. Avant de se lancer dans l'écriture, les élèves sont nourris d'ouvrages leur permettant de s'approprier le sujet et d'échanger. Le projet s'étend sur six mois et le résultat final sera présenté à d'autres enfants lillois au cours de lectures publiques. |

LYON**INTERDICTION DE L'INTERVENTION DE REPRÉSENTANTS DU HAMAS ET DU HEZBOLLAH À LYON**

Communiqué du 12/02/2011

Depuis plusieurs jours, la Licra a interpellé M. le préfet du Rhône et le maire de Lyon à propos du meeting annoncé salle Rameau, le 12 février prochain.

L'organisation Résistance Palestine, sous l'intitulé «Gaza, deux ans après» annonçait la participation de représentants du Hamas et du Hezbollah.

Nous avons trop connu d'actes antisémites en 2009, résultant de l'instrumentalisation du conflit israélo-palestinien, pour ne pas redouter les conséquences de cette légitimation d'organisations terroristes et antisémites.

Aussi, nous avons demandé au maire de Lyon, aux partis politiques républicains siégeant au conseil municipal de Lyon et au préfet de Région, d'interdire cette manifestation.

Certains nous ont parlé d'atteinte à la liberté d'expression.

Pour la Licra, il ne saurait y avoir de liberté d'expression, dans notre République, pour des représentants d'organisations terroristes, et antisémites de surcroît.

Comment la République réagirait-elle si des mouvements terroristes basque ou corse pouvaient intervenir librement, en toute impunité, dans une salle publique en France ?

Que des organisations puissent soutenir la cause palestinienne en toute tranquillité n'est pas mis en cause par la Licra (ce qui explique notre absence d'intervention l'année dernière, concernant un meeting sur ce thème, mais sans la présence de ces mouvements terroristes).

Nous venons d'apprendre que la Mairie de Lyon vient de refuser la location de la salle Rameau pour ce meeting.

Il s'agit d'une décision sage et prudente, dont nous ne pouvons que nous féliciter. Mais nous restons vigilants pour que ce meeting, empêché salle Rameau, ne se relève pas ailleurs. |

NÎMES

Le 21 février 2011, à l'occasion de son 5^e anniversaire, la Licra Nîmes organisait son premier dîner de gala. Invité de marque : Jean-François Kahn, écrivain, journaliste, homme politique. Près de quatre-vingt dix, adhérents, sympathisants, amis de la Licra, mais aussi de très nombreuses personnalités avaient répondu à notre invitation. Parmi elles, des élus de la Ville, du Département et de la Région, bien sûr, mais aussi de nombreuses personnalités du monde de l'éducation et du monde judiciaire, magistrats, avocats, représentants des églises... bref, une grande diversité.

La soirée fut rythmée par le mot d'accueil du président, rappelant les actions menées par la section depuis sa création et traçant les lignes de ses engagements à venir, puis par l'intervention de Jean-François Kahn sur le thème «Une autre société est-elle possible ?». Le débat avec les invités se prolongea jusqu'à la fin de la soirée.

Aux dires de chacun, c'est une belle initiative à renouveler. |

PÉRIGUEUX

À la demande du service du patrimoine de Périgueux, Betty et Marcel Wieder sont intervenus, les 10 et 11 février, devant soixante élèves du CFA de Boulazac. La présidente et le secrétaire général de la section ont fait visiter à ces jeunes, qui préparent le Concours de la Résistance et de la Déportation 2011, les lieux de mémoire ayant trait à la déportation des juifs de Périgueux, souvent réfugiés de Strasbourg. Très attentifs à toutes les explications, les jeunes ont posé de nombreuses questions.

Ils ont par ailleurs exprimé le souhait de travailler avec Betty Wieder sur la vie et l'arrestation de son père, exterminé à Majdanek en 1943. La Licra Périgueux tient à remercier Mme Martine Balout, chargée du Patrimoine à la municipalité de Périgueux, pour tout le travail qu'elle a accompli afin que ces deux matinées soient programmées et réussies, ainsi que les professeurs de l'établissement. |

www.licra.org

Le nouveau site internet de Licra



TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Comme nous l'avons déjà annoncé, dans le cadre du partenariat entre le ministère de la Justice et la Licra, un site Internet contre les discriminations a été inauguré à Toulouse, le 21 mars 2011, en présence du maire de la ville, de M. le procureur du tribunal de grande instance, de M. le procureur de la république, et des représentants des principales organisations antiracistes, dont notre association.

Ce site aura pour url :

www.nondiscrimination.toulouse.fr

Il propose :

- De présenter les institutions et les acteurs de la prévention contre les discriminations.
- D'orienter les victimes et de les aider.
- De mettre à disposition des éléments documentaires, ainsi qu'une liste de référents associatifs et institutionnels.
- D'exposer les événements et actions.

Il permettra aux associations engagées dans la lutte contre les discriminations de mieux actualiser leur savoir, de mieux le connaître, et d'échanger sur leur mode de travail.

Ce site sera naturellement ouvert au public, la Mairie de Toulouse aura la charge de recueillir les informations reçues. |

TOURAINES

Démarré en septembre 2010, le partenariat Licra Touraine/Urban's Foot s'est poursuivi, le 23 février 2011, avec un tournoi de futsal exclusivement consacré à des équipes féminines. Les objectifs de cette manifestation visent essentiellement l'accès au football pour les adolescentes des territoires dits sensibles, ainsi que leur implication dans un projet qui les amène à sortir du cloisonnement géographique, à combattre l'esprit de rivalité et à trouver une place dans la sphère publique.

Les centres sociaux y sont largement associés.

Par le biais du futsal et des ateliers citoyens s'y rattachant, ces jeunes filles ont ainsi le loisir d'allier sport et réflexions contre toutes les formes d'exclusion.

A l'occasion de cette journée, Frédéric Hamelin, rédacteur en chef de «Foot citoyen» et invité de la Licra touraine, a animé au côté de Thierry Lize, chargé du foot diversifié, l'atelier «Interview», suscitant un réel intérêt auprès des jeunes. L'atelier Dessin/Slogan» supervisé par Carine Bloch, présidente de la commission Sport de la Licra nationale, et Martine

Strohl, présidente départementale de la Licra Touraine, a permis de guider la créativité des équipes féminines particulièrement motivées pour la réalisation d'une carte postale prônant la tolérance, l'égalité et le respect dans le sport et en dehors du sport.

Emilie Dos Santos, ex-internationale, responsable de pôle, est intervenue sur la place du football féminin, encourageant ce jeune public à de nombreux échanges très pertinents.

Au-delà de cette sensibilisation à la citoyenneté, le tournoi de futsal, composé de neuf équipes, a battu son plein dans la bonne humeur, arbitré par des joueuses du Tours Football Club et une arbitre féminine.

Dans un proche avenir, des rencontres ciblées au sein des centres sociaux s'imposent afin de prendre le temps du dialogue intergénérationnel nécessaire à la transmission des références éducatives, histoire de les rendre plus audibles. |

VANVES

Le 21 janvier, M. Didier Morvan, principal du collège Notre-Dame de France à Malakoff, les professeurs d'histoire et soixante-quinze élèves de troisième recevaient la Licra Vanves pour un après midi consacré au travail de mémoire.

Après une plongée dans l'Histoire avec le documentaire sur la montée du nazisme en Europe, «Hitler 1933 - 1945», Charles Baron, rescapé des camps, très attendu de tous, témoignait de ce que fut sa vie depuis son arrestation par un gendarme français à l'âge de 16 ans. Il évoque avec peine la souffrance et les humiliations qui avaient débuté bien avant, quand il devait signaler qu'il était juif : plus de théâtre, plus de gymnase, plus de square et obligation de prendre le dernier wagon dans le métro... Il se souvient du «voyage» sans destination, de la faim et de la soif dans la puanteur des excréments... Pendant les trente-deux mois de sa captivité, à Auschwitz, puis à Dachau, il travaille dur, dans des conditions extrêmement pénibles...

Il se souvient des événements cruels auxquels il a assisté, comme ce massacre d'enfants juifs lithuaniens, en août 1944, une monstrueuse mise en scène avec

projecteurs et musique pour les accompagner à la chambre à gaz... Le pire souvenir... Il parle de ses compagnons d'infortune morts en le suppliant de raconter... plus tard...

Les collégiens écoutent attentivement, et l'un d'eux demande : « *Comment fait-on pour vivre après le camp de concentration ? Avez-vous encore de la haine ?* »

Réponse : « *Je n'ai surtout pas de haine envers la jeunesse allemande, elle n'a rien à se faire pardonner, mais contre ceux qui ont fait ça, oui, j'ai de la haine... Jamais personne ne m'a demandé pardon... et le pardon, ça ne se distribue pas comme ça...* » Un hommage aux Justes de France termine l'entretien :

« *Ils sont l'honneur de notre pays...* ».

Tout le monde se lève et Charles reprend : « *Merci de vous souvenir de ces événements et d'en parler autour de vous* ».

Les 21 janvier et 3 février ont eu lieu les rencontres annuelles avec une centaine d'élèves des classes de troisième du collège Saint Exupéry à Vanves sur le thème de la déportation et des camps nazis. Nos deux témoins, Charles Baron et Yvonne Broder, victimes d'une santé désormais précaire, ont dû renoncer à l'habituel rendez-vous.

Un film réalisé par la section d'Antony pendant des témoignages en milieu scolaire a été projeté. Mme Primard professeur d'histoire, et la présidente de la section, Monique Abécassis, assuraient le débat qui a suivi la projection. |

LE DROIT 
LE PLUS ANCIEN JOURNAL ANTI-RACISTE DU MONDE **de vivre**

ABONNEMENT
30 €
par an

Adressez vos chèques au **Droit de Vivre**, 42 rue du Louvre 75001 Paris.



Le quatrième salon du Livre de la Fédération de Paris de la Licra

Ce salon se tiendra, comme les précédents, à la mairie du 6^e arrondissement, le dimanche 22 mai 2011, de 14 h à 19 h.

Centré sur les thèmes de l'antiracisme et de la diversité, notre salon regroupe chaque année 40 à 45 auteurs de premier plan et attire plus de 1 200 visiteurs.

Après avoir accueilli, les années précédentes, des personnalités comme Simone Veil, Danièle Mitterrand, Lionel Jospin, Jean-Noël Jeanneney, Gonzague Saint Bris, etc., nous accueillons cette année des auteurs fidèles comme Elie Barnavi,

Caroline Fourest, Marek Halter, ainsi que des personnalités nouvelles telles que Dominique Schnapper, Shmuel Trigano, Patrice Duhamel, etc.

Des tables rondes viennent ponctuer l'après-midi ; elles sont souvent animées par des journalistes de premier plan, tels que Laurent Joffrin ou Eric Fottorino. Les débats portent sur des sujets concernant la lutte contre le racisme et les discriminations, avec des personnalités telles que Jacques Julliard, Alain-Gérard Slama, Michèle Cotta ou Benoite Groult.

Durant cette manifestation, la Licra remet

à des personnalités connues pour leur engagement dans nos combats le prix Licra. Il a été décerné, il y a deux ans, à l'auteur algérien Boualem Sansal pour son livre «*Le Village de l'Allemand*», tandis que l'an dernier, les récipiendaires furent Caroline Fourest et Elie Barnavi. Quels seront les auteurs de cette année ? Vous le saurez en venant nous rejoindre, le 22 mai, dans la salle des fêtes de la mairie du 6^e.

Gérard Unger

Carnet

NAISSANCE

La Licra a le plaisir de vous annoncer la naissance le 22 février 2011 de Joshua. Toutes nos félicitations aux heureux parents Nessim et Susy Fitoussi et à sa grand-mère, notre collaboratrice, Patricia Fitoussi.

DÉCÈS

Alain Jakubowicz, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), les membres du bureau exécutif et les militants de l'association ont appris avec émotion et tristesse le décès de Maurice Weinberg, ancien secrétaire général et vice-président national de Licra.

Leurs premières pensées vont à sa famille et à ses proches, à qui ils expriment leurs condoléances les plus vives.

La Licra tient à saluer la mémoire d'un homme généreux et engagé, qui a consacré sa vie à combattre toutes les formes de racisme et qui, au côté du président Jean Pierre-Bloch, a largement contribué à son histoire.

Maurice Weinberg restera pour les militants de la Licra l'inépuisable défenseur des droits de l'homme et de la démocratie.

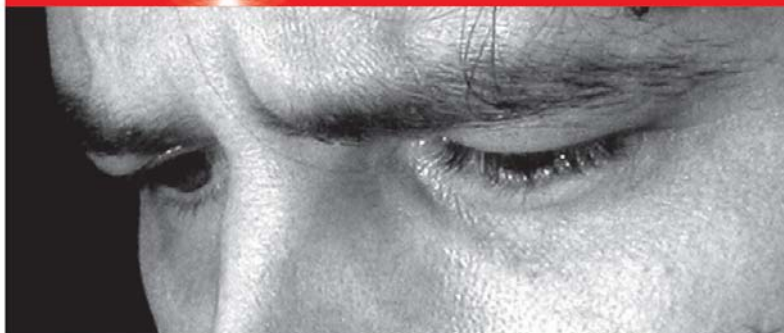
Avec sa disparition, la Licra perd une part de sa mémoire.



PICARDIE

LA RÉGION

ensemble, réinventons la Picardie




Discriminations :
notre regard
peut tout changer !

DR

La Picardie,
Région solidaire

www.picardie.fr

 N° Vert 0 800 02 60 80



Courrier des lecteurs

➤ Bernice Dubois

Stéphane Hessel est né protestant et s'en est réclamé tout au long de sa vie. Il a élevé ses enfants comme tels. Dans un seul texte récent, il s'est subitement dit juif. Je ne sais pas pourquoi et cela m'indiffère.

Quant à ses prétentions, toutes aussi récentes, à une contribution quelconque à la Déclaration universelle, le seul texte officiel, rédigé par lui et déposé sur le site de l'ONU, dit le contraire.

Cela est logique, car les rédacteurs étaient tous des personnalités reconnues de pays aussi divers que l'Inde et la Chine (et non seulement la France, le Canada et les États-Unis).

Lui était un jeune débutant qui était là pour apprendre et nullement pour y participer. Il serait trop facile que chaque secrétaire d'une personnalité illustre se réclame d'avoir contribué aux textes de son maître.

J'avoue ma perplexité devant tant de gens qui semblent ne pas oser confronter le sieur Hessel à ses propres contradictions. Que craint-on, à la fin ? |

➤ Jmi

J'ai trouvé le titre de l'article, dans le «*Droit de Vivre*», sur Stéphane Hessel, un peu déplacé. J'avais bien sûr remarqué

les phrases sur Israël et la Palestine. Mais en ce qui concerne la France, le fond me paraît juste. Il aurait fallu davantage nuancer, à mon avis. Jmi |

➤ Éric Gerbe

Viell homme indigne ! à qui le tour ?

Le «*Droit de Vivre*», dans le numéro décembre 2010, vient-il de désigner Stéphane Hessel comme la première victime d'une nouvelle rubrique des pages culture «*Ceux qui dérapent*» tenue par A. Spire ?

Cet article est bâti comme une fable édifiante. (...) Cet article est une attaque ad hominem...

Stéphane Hessel s'insurge contre «*la destruction progressive du peuple palestinien*». Des territoires de plus en plus rétrécis, une désorganisation politique grandissante, une dépendance économique toujours accrue de l'État israélien et des aides internationales, tout cela ne constituerait pas des éléments objectifs de cette destruction ?

Qui dérape le plus entre Stéphane Hessel qui écrit : «*Israël reste un État sans légitimité avec un peuplement scindé comportant des Juifs, maîtres, et des Palestiniens voués à un régime de non-droit* » ou Antoine Spire qui commente : «*Les Juifs seraient-ils les maîtres et les Palestiniens les esclaves ?* », Pour Hessel,

la question de la légitimité de l'État israélien ne se pose pas. Spire fait semblant d'ignorer que les Palestiniens n'ont pas encore d'État comme si Palestiniens et Israéliens faisaient partie d'une même entité, Israël...

Même méthode, un extrait relatif au Hamas et aux actes terroristes «*...alors on peut dire que le terrorisme est une forme d'exaspération* », puis le commentaire de Antoine Spire «*En une phrase, Stéphane Hessel tente ainsi d'excuser le terrorisme* ». Pourquoi Antoine Spire ne cite-t-il pas les deux paragraphes dans leur totalité ? On y trouve : «*je pense bien évidemment que le terrorisme est inacceptable...* »

Parvenu à la fin de la lecture de l'article d'Antoine Spire, nous comprenons qu'il ne s'agit pas d'une fable édifiante sur la vieillesse, mais d'un réquisitoire sur le schéma des procès de Moscou. C'est triste d'en arriver à penser une chose pareille, mais tout y pousse : une biographie tronquée pour induire des doutes dans l'esprit du lecteur sur l'intégrité du personnage : il semblait des nôtres, mais comment «*bien que juif*» a-t-il bien pu se sortir de situations dont tant d'autres n'ont échappé que par la mort ? |

➤ Réponse

L'article écrit sur la brochure de Stéphane Hessel a déclenché un courrier abondant. Certains contestent à l'ancien résistant son appartenance au monde juif ou sa participation à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous ne trancherons pas entre ces points de vue, qui ont été, selon les moments, ceux de Stéphane Hessel lui-même.

Tout un chacun a conscience que si son opusculé connut un immense succès, c'est du fait du rôle qu'il a joué par le passé, sur lequel il nous paraît indigne de négocier. Hessel a contribué à faire vivre, dès son retour de déportation, les idéaux de la Résistance. Mais cela ne nous enlève pas le droit de discuter et de contester le sens de son texte écrit en 2010.

De mon point de vue, il n'est pas acceptable de parler de «*destruction progressive du peuple palestinien*». L'étroitesse du territoire (Israël est lui-même plus petit que deux départements français !),

la désorganisation politique des Palestiniens, leur dépendance économique ne font pas une destruction !

Les mots ont un sens. Dire qu'Israël est «*sans légitimité*» est grave. L'ONU a reconnu l'État hébreu, qui est légitime et démocratique. Même si, dans la pratique, les droits des citoyens arabes ne sont pas toujours respectés, ils ont des droits politiques qu'on aimerait bien voir reconnaître aux minorités juives et chrétiennes dans de nombreux pays arabo-musulmans.

Ma critique du texte d'Hessel, que je maintiens, n'est pas un procès de Moscou. On entend régulièrement cet auteur dans les médias, et ses critiques ont plutôt moins de place que lui. Les débats engagés dans «*Le Droit de vivre*» sont prometteurs. La diversité des points de vue de ceux qui y contribuent sont dignes d'intérêt. Dans un pays démocratique, la liberté d'expression n'est limitée que par les lois condamnant le racisme (loi de 1972) ou la diffamation. C'est la raison pour

laquelle, pour ma part (ce point de vue est personnel !), je continue à penser que l'interdiction faite aux partisans de Hessel de débattre à l'École normale supérieure fut contreproductive. Évidemment, ceux qui ne pensent pas comme lui n'étaient pas conviés (drôle de conception du débat !), la réunion était organisée par le collectif Paix Justice Palestine, qui appelle au boycott des universitaires israéliens, mais cela ne justifiait pas qu'on annule une rencontre que son interdiction a transformée en censure !

Antoine Spire

Rédacteur en chef du «*Droit de vivre* »

PRIX L'ORÉAL-UNESCO 2011 POUR LES FEMMES ET LA SCIENCE

Nous aidons les femmes qui font avancer la science

Chaque année, le Prix L'ORÉAL – UNESCO récompense des femmes scientifiques des 5 continents, sélectionnées par un jury international présidé par un Prix Nobel.

Modèles pour les générations futures, 67 femmes ont déjà été distinguées pour la qualité exceptionnelle de leurs travaux de recherche. De plus, L'Oréal et l'Unesco ont attribué plus de 1000 bourses à des jeunes chercheuses.

L'Unesco et L'Oréal sont convaincus que la science est source de progrès pour la société et que le rôle des femmes y est essentiel.

FOR WOMEN
IN SCIENCE



L'ORÉAL
FONDATION
D'ENTREPRISE

www.forwomeninscience.com



Pr Jillian Banfield - USA
Géophysique



Pr Silvia Torres-Peimbert - Mexique
Astrophysique



Pr Faiza Al-Kharafi - Koweït
Chimie



Pr Vivian Wing-Wah Yam - Chine
Chimie et Énergie



Pr Anne L'Huillier - Suède
Astrophysique